



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU MARDI 31 MARS 2009 À 19 HEURES 30**

**Mairie**  
**d'ESCAUDŒUVRES**  
**59161 - BP N° 13**  
*Tél. 03.27.72.70.70*  
*Fax 03.27.72.70.92*

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 23 mars 2009, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice ÉGO, Maire.

Etaient Présents : MM. Patrice ÉGO – Guy LEFEBVRE – Nicole MORY – Maurice MORCHOISNE – Annick RICHEZ – Anne.Sophie CANDELIER – André PLATEAU – Gérard DOMISE.PAGNEN – Marie.Thérèse DHAUSSY – Thérèse DERICKXSEN – Jeannine MONNIER – Jean.Marc THELLIEZ - Claude LEMAIRE – Raymond PIGOT – Joëlle GAY – Marie.Josée BRASSART - Fabienne PEREIRA – David JOURDAIN – Jean.Pierre VANDEVILLE – José DE SOUSA - Isabelle LEROY – Guy CACHEUX -.

Formant la majorité en exercice

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Johann COLAU – Wendy BARATA.RODRIGUES – Claudine DESPIERRE -.

Absent excusé : M. Raymond CARDON -.

Absents : Mme Line DUPAS -.

*Madame Nicole MORY-LOUIS a été élue Secrétaire.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu du laps de temps très court qui s'est écoulé entre les réunions du Conseil Municipal des 23 février 2009, 10 mars 2009 et celle de ce jour. Tous les procès verbaux ne sont pas encore entièrement rédigés. Il n'a malheureusement pas été possible de le faire compte tenu de l'absence de Monsieur GROUX qui a subi une intervention chirurgicale. Les deux procès verbaux des réunions des 23 février et 10 mars seront adoptés lors de la prochaine réunion du conseil municipal avec le procès verbal de la présente réunion.

1 – Vote du budget primitif 2009

a) Vote du taux d'imposition des trois taxes directes locales

En introduction, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal : « Nous vous avons remis le duplicata de l'état 1259 des taux d'imposition de 2009. Vous aviez eu à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, cependant nous vous les avons remis et nous vous avons il y a une quinzaine de jours également joint des documents concernant les points 3 et 4 la réalisation d'un emprunt et l'ouverture d'une ligne de trésorerie nous connaissons depuis peu le montant de l'emprunt. Avant de passer à l'examen du Budget Primitif 2009 il faut d'abord passer au vote des taux des 3 taxes directes locales. Je rappellerai simplement que les bases des trois taxes directes locales sont légèrement supérieures à celles de l'année dernière. Nous aurions pu décider une nouvelle baisse comme nous l'avions fait les années précédentes. Mais vous connaissez comme moi la conjoncture actuelle alors nous nous contenterons si vous le voulez bien d'un gel des taux qui sont identiques à ceux votés en 2008. Ils seraient pour 2009 : 24,76 % pour la Taxe d'Habitation – 18,61 % pour la Taxe Foncière bâtie et 65,90 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie.

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint au Maire, chargé des finances, prend la parole. Il indique qu'il ne reviendra pas sur les propos tenus lors du débat d'orientation budgétaire. L'état 1259 de notification des bases d'imposition de 2009 fait apparaître une évolution positive des bases d'imposition prévisionnelles pour 2009.

	Base d'imposition 2008	Base d'imposition 2009
Taxe d'Habitation	1 992 848	2 042 000
Taxe Foncière Bâtie	3 063 866	3 139 000
Taxe Foncière Non Bâtie	47 078	48 300

L'examen des bases d'imposition de la Taxe d'Habitation fait apparaître une augmentation de 2,46 % correspondant au cumul des variations nominales des bases 2008 et physiques de la matière imposable.

L'examen des bases d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties fait apparaître une augmentation de 2,45 % résultant de la variation nominale des bases 2008 et de la variation physique de la matière imposable.

Les bases d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties ont augmenté de 1,59 % résultant exclusivement des variations physiques de la matière imposable

Produit fiscal attendu :

	Base d'imposition 2009	Taux votés en 2009	Produit
Taxe d'Habitation	2 042 000	24,76 %	505 599
Taxe Foncière Bâtie	3 139 000	18,61 %	584 168
Taxe Foncière Non Bâtie	48 300	65,90 %	31 830
		TOTAL	1 121 597

Monsieur le Maire rappelle ensuite les taux proposés au vote du Conseil Municipal ; ceux-ci sont identiques à ceux votés en 2008.

Taxe d'habitation 24,76 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,61 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,90 %

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote des taux 2009 d'imposition des trois taxes directes locales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux 2009 d'imposition des trois taxes directes locales ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation 24,76 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,61 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,90 %

b) Vote du Budget Primitif 2009**INVESTISSEMENTS - DÉPENSES**

<b>DÉPENSES</b>		<b>BP</b>
<b>Chapitres -&gt; Articles</b>		
001 – SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R		
	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement r	90 887.50
Total	001 – SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	90 887.50
040 – OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
	1921 – Réalisations postérieures au 01.01.97	0.00
Total	040 – OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0.00
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		
	1641 – Emprunts en euros	269 268.00
	1678 – Autres emprunts et dettes	0.00
Total	16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	269 268.00
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)		
	2031 – Frais d'études	25 000.00
	205 – Concessions et droits similaires, brevets, licence	2 900.00
Total	20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	27 900.00
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	2111 – Terrains nus	0.00
	2115 – Terrains bâtis	0.00
	2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	0.00
	21311 – Hôtel de ville	0.00
	21312 – Bâtiments scolaires	0.00
	21316 – Équipements du cimetière	0.00
	21318 – Autres bâtiments publics	335 000.00
	2132 – Immeubles de rapport	0.00
	2135 – Installations générales, agencements, aménagements	48 621.00
	2138 – Autres constructions	0.00
	2152 – Installations de voirie	350 000.00
	21531 – Réseaux d'adduction d'eau	0.00
	21534 – Réseaux d'électrification	0.00
	2157 – Acquis, matériel et outillage de voirie	0.00
	21571 – Matériel roulant	17 000.00
	21578 – Autre matériel et outillage de voirie	0.00
	2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	40 136.00
	2173 – Acquis, matériel de bureau et informatique	0.00
	2181 – Installations générales, agencements et aménagements	56 000.00
	2182 – Matériel de transport	0.00

2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	0.00
2188 – Autres immobilisations corporelles	37 000.00
<b>Total 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>883 757.00</b>

<b>23 – IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	
2312 – Terrains	0.00
2313 – Constructions	127 115.00
2315 – Installations, matériel et outillages techniques	47 750.00
<b>Total 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>174 865.00</b>

<b>26 – PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS</b>	
261 – Titres de participation	0.00
<b>Total 26 – PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS</b>	<b>0.00</b>

<b>CUMUL DÉPENSES</b>	<b>1 446 677.50</b>
-----------------------	---------------------

#### INVESTISSEMENTS - RECETTES

<b>RECETTES</b> <b>Chapitres -&gt; Articles</b>	<b>BP</b>
--	-----------

<b>001 – SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R</b>	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement r	0.00
<b>Total 001 – SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R</b>	<b>0.00</b>

<b>021 – VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (RECETTES)</b>	
021 – Virement de la section d'exploitation	0.00
<b>Total 021 – VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (RECETTES)</b>	<b>0.00</b>

<b>024 – PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)</b>	
024 – Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	0.00
<b>Total 024 – PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)</b>	<b>0.00</b>

<b>040 – OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	
1641 – Emprunts	800 000.00
1644 – Emprunts ligne de trésorerie	0.00
192 – Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation	0.00
28031 – Amortissements des frais d'études	1 000.00
2805 – Concessions et droits similaires, brevets, licence	1 800.00
281311 – Hôtel de ville	0.00
281312 – Bâtiments scolaires	1 200.00
281316 – Équipements du cimetière	200.00
281318 – Autres bâtiments publics	1 800.00

28135 – Installations générales, agencements, aménagements	16 892.00
28152 – Installations de voirie	0.00
281531 – Réseaux d'adduction d'eau	0.00
281534 – Réseaux d'électrification	0.00
28157 – Amortissements matériel et outillage de nettoyage	10 330.00
281578 – Autre matériel et outillage de voirie	0.00
28158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	21 104.00
28173 – Matériel bureau et informatique	0.00
28181 – Installations générales, agencements et aménagements	350.00
28182 – Matériel de transport	34 000.00
28183 – Matériel de bureau et matériel informatique	44 100.00
28184 – Mobilier	1 000.00
28188 – Autres immobilisations corporelles	49 740.00
<b>Total 040 – OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>983 516.00</b>

<b>10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>	
10222 – F.C.T.V.A.	346 000.00
10223 – T.L.E.	9 104.00
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	90 887.50
<b>Total 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>	<b>445 991.50</b>

<b>20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)</b>	
2031 – Frais d'études	0.00
<b>Total 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)</b>	<b>0.00</b>

<b>21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	
2111 – Terrains nus	0.00
2115 – Terrains bâtis	0.00
21318 – Autres bâtiments publics	0.00
2132 – Immeubles de rapport	0.00
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00
2182 – Matériel de transport	0.00
2188 – Autres immobilisations corporelles	0.00
<b>Total 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>0.00</b>

<b>26 – PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS</b>	
261 – Titres de participation	0.00
<b>Total 26 – PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS</b>	<b>0.00</b>

<b>27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	
2761 – Créances pour avances en garantie d'emprunt	0.00
2766 – Créances pour locations-acquisitions	17 170.00
<b>Total 27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>17 170.00</b>

<b>CUMUL RECETTES</b>	<b>1 446 677.50</b>
-----------------------	---------------------

**FONCTIONNEMENT - DÉPENSES**

<b>DÉPENSES</b> <b>Chapitres -&gt; Articles</b>	<b>BP</b>
002 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	
002 – Résultat d'exploitation reporté	71 722.48
<b>Total 002 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ</b>	<b>71 722.48</b>
011 – CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	
60222 – Produits d'entretien	0.00
60223 – Fournitures des ateliers municipaux	0.00
60224 – Fournitures administratives	0.00
60225 – Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)	0.00
60226 – Vêtements de travail	0.00
60227 – Fournitures scolaires	0.00
60228 – Autres fournitures consommables	0.00
6023 – Alimentation	0.00
6041 – Achats d'études (autres que terrains à aménager)	0.00
6042 – Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	380 700.00
605 – Achats de matériel, équipements et travaux 2	0.00
60611 – Eau et assainissement	13 000.00
60612 – Énergie – Électricité	150 000.00
60613 – Chauffage urbain	80 000.00
60618 – Autres fournitures non stockables 1	200.00
60621 – Combustibles	13 000.00
60622 – Carburants	35 000.00
60623 – Alimentation	150 000.00
60624 – Produits de traitement	5 000.00
60628 – Autres fournitures non stockées	15 000.00
60631 – Fournitures d'entretien	50 000.00
60632 – Fournitures de petit équipement	60 000.00
60633 – Fournitures de voirie	15 000.00
60636 – Vêtements de travail	6 000.00
6064 – Fournitures administratives	30 000.00
6065 – Livres, disques, cassettes (bibliothèques et médiathèques)	20 000.00
6067 – Fournitures scolaires	15 000.00
6068 – Autres matières et fournitures	6 000.00
611 – Contrats de prestations de services avec des entreprises	60 000.00
6122 – Crédit-bail mobilier	15 000.00
6132 – Locations immobilières	15 000.00
6135 – Locations mobilières	45 000.00
61521 – Terrains	45 000.00
61522 – Bâtiments	180 000.00
61523 – Voies et réseaux	65 000.00
61524 – Bois et forêts	0.00
61551 – Matériel roulant	50 000.00
61558 – Autres biens mobiliers	20 000.00
6156 – Maintenance	70 000.00

616 – Primes d'assurance	70 000.00
617 – Études et recherches	3 000.00
6182 – Documentation générale et technique	6 000.00
6184 – Versements à des organismes de formation	15 000.00
6188 – Autres frais divers	0.00
6225 – Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 000.00
6226 – Honoraires	30 000.00
6227 – Frais d'actes et de contentieux	0.00
6228 – Divers	0.00
6231 – Annonces et insertions	6 000.00
6232 – Fêtes et cérémonies	100 000.00
6233 – Foires et expositions	1 000.00
6236 – Catalogues et imprimés	500.00
6237 – Publications	0.00
6238 – Divers	0.00
6241 – Transports de biens	0.00
6247 – Transports collectifs	1 500.00
6248 – Divers	0.00
6251 – Voyages et déplacements	40 000.00
6256 – Missions	0.00
6261 – Frais d'affranchissement	10 000.00
6262 – Frais de télécommunications	25 000.00
6288 – Autres services extérieurs	0.00
63512 – Taxes foncières	32 000.00
63513 – Autres impôts locaux	5 000.00
6355 – Taxes et impôts sur les véhicules	400.00
6358 – Autres droits	0.00
637 – Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0.00
<b>Total 011 – CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	<b>1 956 300.00</b>

<b>012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS</b>	
6218 – Autre personnel extérieur	30 000.00
6331- Versement de transport	6 000.00
6332 – Cotisations versées au F.N.A.L.	7 600.00
6336 – Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	25 000.00
64111 – Rémunération principale	830 000.00
64112 – NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	18 500.00
64118 – Autres indemnités	134 000.00
64131 – Rémunérations	483 000.00
64136 – Indemnités de préavis et de licenciement	0.00
64138 – Autres indemnités personnel non titulaire	0.00
64161 – Emplois jeunes	0.00
64168 – Autres emplois d'insertion	72 000.00
6417 – Rémunérations des apprentis	16 200.00
6451 – Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	320 000.00
6453 – Cotisations aux caisses de retraites	220 000.00
6456 – Versement au F.N.C. du supplément familial	0.00
6458 – Cotisations aux autres organismes sociaux	0.00
64732 – Versées aux A.S.S.E.D.I.C.	45 000.00

6475 – Médecine du travail, pharmacie	6 000.00
64832 – Contributions au fonds de compensation de cessation progressive d'activité	4 220.00
6488 – Autres charges	4 150.00
<b>Total 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS</b>	<b>2 221 670.00</b>

<b>023 – VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
023 – Virement à la section d'investissement	0.00
<b>Total 023 – VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>

<b>042 – OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	
675 – Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00
676 – Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	0.00
6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	183 516.00
<b>Total 042 – OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>183 516.00</b>

<b>54 –</b>	
5411 – Avance régisseur	0.00
5412 – Fonds de caisse	0.00
<b>Total 54 –</b>	<b>0.00</b>

<b>65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	
6531 – Indemnités	120 000.00
6533 – Cotisations de retraite	4 000.00
6535 – Formation	0.00
6536 – Frais de représentation de maire	1 000.00
65372 – Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	100.00
654 – Pertes sur créances irrécouvrables	0.00
6553 – Services d'incendie	0.00
6554 – Contributions aux organismes de regroupement	0.00
6558 – Autres contributions obligatoires	0.00
65736 – Subventions de fonctionnement au C.C.A.S.	200 000.00
6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	265 000.00
<b>Total 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>590 100.00</b>

<b>66 – CHARGES FINANCIÈRES</b>	
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	77 477.00
6618 – Intérêts des autres dettes	50 000.00
668 – Autres charges financières	20 000.00
<b>Total 66 – CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>147 477.00</b>

<b>67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
6712 – Amendes fiscales et pénales	0.00
6713 – Secours et dots	0.00
6714 – Bourses et prix	0.00

673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00
Total 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00

CUMUL DÉPENSES	5 170 785.48
----------------	--------------

### FONCTIONNEMENT - RECETTES

<b>RECETTES</b> Chapitres -> Articles	<b>BP</b>
--	-----------

002 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	
002 – Résultat d'exploitation reporté	71 722.48
Total 002 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	71 722.48

013 – ATTÉNUATION DE CHARGES	
6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel	5 000.00
Total 013 – ATTÉNUATION DE CHARGES	5 000.00

042 – OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
722 – Immobilisations corporelles	0.00
776 – Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	0.00
Total 042 – OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00

70 – VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE	
70311 – Concession dans les cimetières (produit net)	4 500.00
70312 – Redevances funéraires	400.00
70323 – Redevance d'occupation du domaine public communal	0.00
70388 – Autres redevances et recettes diverses	40 000.00
7062 – Redevances et droits des services à caractère culturel	3 000.00
7067 – Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	75 000.00
70688 – Autres prestations de services	15 000.00
7083 – Locations diverses (autres qu'immeubles)	0.00
70878 – Par d'autres redevables	0.00
Total 70 – VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE	137 900.00

73 – IMPÔTS ET TAXES	
7311 – Contributions directes	1 121 597.00
7328 – Autres reversements de fiscalité	2 650 000.00
7331 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 000.00
7338 – Autres taxes	0.00
7351 – Taxe sur l'électricité	0.00
7363 – Impôts sur les spectacles	0.00
7388 – Autres taxes diverses	0.00
7396 – Reversements de fiscalité	6 000.00

Total	73 – IMPÔTS ET TAXES	3 779 597.00
74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
	7411 – Dotation forfaitaire	500 000.00
	74121 – Dotation de solidarité rurale 1 <sup>re</sup> fraction	36 000.00
	746 – Dotation générale de décentralisation	12 000.00
	74718 – Autres	94 476.00
	7473 – Départements	10 000.00
	7478 – Autres organismes	30 000.00
	7482 – Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation	0.00
	74831 – Attribution du fonds national de la taxe professionnelle	0.00
	74833 – État – Compensation au titre de la taxe professionnelle	135 090.00
	74834 – État – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	18 000.00
	74835 – État – Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	85 000.00
	7488 – Autres attributions et participations	100 000.00
Total	74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 020 566.00
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
	752 – Revenus des immeubles	90 000.00
	758 – Produits divers de gestion courante	0.00
Total	75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	90 000.00
76 – PRODUITS FINANCIERS		
	768 – Autres produits financiers	20 000.00
Total	76 – PRODUITS FINANCIERS	20 000.00
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	7713 – Libéralités reçues	4 000.00
	7718 – Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	20 000.00
	773 – Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	2 000.00
	775 – Produits des cessions d'immobilisations	10 000.00
	7788 – Produits exceptionnels divers	10 000.00
Total	77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 000.00
CUMUL RECETTES		5 170 785.48

« Concernant la section d'investissement, nous avons pour les immobilisations corporelles et les immobilisations en cours (compte 21 et 23) repris le tableau des investissements qui figurent dans le document du débat d'orientation budgétaire auquel on a enlevé tous les travaux dont la réalisation n'était pas programmée de façon effective en 2009. »

<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>2009</b>
Ecole Suzanne Lanoy (Façade)	50 000,00
Ecole Paul Langevin (toit et fenêtre)	120 000,00
Enrobés trottoir rue de l'Epinette	30 000,00
Remise en état chemin de Cauroir et Cagnoncles	250 000,00
Presbytère	150 000,00
Mise aux normes de la salle polyvalente + plancher	150 000,00
Eclairage public	10 000,00
Epicerie sociale et services techniques	30 000,00
Parking Joliot-Curie	70 000,00
Vidéo mairie et église + centralisation	30 000,00
Square François Courbet	20 000,00
<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>	<b>910 000,00</b>

« Nous allons passer à l'examen du Budget Primitif 2009. Il ne faut pas oublier que les ménages vont être durement taxés cette année avec une augmentation du département d'au moins 12%, de la région d'environ 6% et de la Communauté d'Agglomération de Cambrai de 6% pour les ordures ménagères. Nous ne voulons pas ajouter à cela, et nous avons bien fait, une augmentation des taux communaux mais il faudra bien l'expliquer à la population. Cela sera fait dans un bulletin spécial au cours du mois qui va arriver aux contribuables qui ont la fâcheuse habitude de ne regarder que ce qu'ils payent et de nous attribuer la faute des augmentations sans discernement. On expliquera bien que nous n'augmentons pas les taxes locales, mais ce sont les taux du département et de la région qui augmentent et que nous ne maîtrisons pas. Je rappellerai quelques chiffres que nous avons votés : la taxe d'habitation à 24,76 % la base d'imposition prévisionnelle 2009 est de 2.042.000 euros et le produit attendu est de 505.599 euros. Pour le foncier bâti, le taux voté est de 18,61 % la base d'imposition 2009 est de 3.139.000 euros et le produit attendu est de 584.168 euros et pour le foncier non bâti, le taux voté est de 65,90 % la base d'imposition est de 48.300 euros et le produit attendu est de 31.830 euros ce qui fait pour les 3 taxes une recette attendue de 1.121.597 euros. Après ce rappel, nous allons maintenant voter le budget primitif 2009, les recettes vont baisser à peu près de 10 % dus à la diminution des dotations même si la taxe professionnelle doit légèrement augmenter cette année. Nous verrons bien ce qu'elle va devenir en 2010. La baisse de la population a été constatée, nous savons que cette baisse est conséquente de 4.200 habitants en 1990 nous sommes au recensement qui vient de se terminer à 3.431 habitants ce qui représente comme cela avait été dit auparavant, une baisse de 800 habitants. Les recettes de l'état (D.G.F.) ne peuvent que baisser. Résultats 2008 en ce qui concerne la section d'investissement, le montant des dépenses réalisées en 2008 s'élève à la somme de 1.581.955,14 euros. Le montant des recettes réalisées s'élève à la somme de 1.598.227,59 euros. Ce qui représente un excédent d'exercice de 16.272,45 euros.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

- le montant des dépenses réalisées s'élève à la somme de **5 361 432.01 €**
- le montant des recettes réalisées s'élève à la somme de **4 833 702.22 €**

Soit un déficit à la clôture de l'exercice de **527 729.79 €**

Le déficit global de l'exercice pour les deux sections s'élève à la somme de **511 457.34 €** auquel il convient d'ajouter l'excédent global à la clôture de l'exercice 2007, soit **583 170.64 €** ce qui nous donne un résultat réel excédentaire au 31 décembre 2008 de **71 722.48 €**

Voilà en résumé ce que nous avons à dire sur le fonctionnement et l'investissement pour le budget primitif 2009. Nous avons eu un débat où nous avons répondu à de nombreuses questions, mais si vous en avez d'autres à poser nous vous écoutons. Je laisserai le soin à Monsieur l'Adjoint aux Finances de répondre à vos questions. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal, demande s'il n'était pas possible d'avoir un document un peu plus synthétique qu'un compte de résultat pour présenter un budget.

Monsieur le Maire : « Moi, je vous dis toujours que vous avez 8 jours pour vous manifester entre le moment où vous recevez la convocation et le jour du Conseil Municipal puisque nous donnons les papiers dans les délais. Oui, je voudrais vous dire à ce sujet que j'ai reçu dans ma boîte aux lettres un petit papier qui indique que vous avez saisi le Tribunal Administratif : « En effet, les lois de la République sont bafouées par Monsieur ÉGO, la preuve. » Je vous fais remarquer que vous dites tout de suite que je suis coupable en saisissant le Tribunal Administratif sans qu'il n'ait statué, je me réserve le droit puisque c'est en mon nom propre, de vous attaquer en diffamation, si vous perdez bien sûr au Tribunal Administratif. Que l'on bafoue les lois de la République, je veux bien, mais c'est au Tribunal Administratif de statuer, vous pouvez perdre au Tribunal Administratif et dans ce cas-là c'est moi qui suis le « gagnant » puisque vous m'attaquez. »

Monsieur DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Très bien, la question qu'on a posé la dernière fois lors du précédent Conseil Municipal sur ce que vous avez dit que vous donneriez c'est la dette de la commune. Vous avez dit que vous remettriez ces documents à l'ensemble des conseillers à ce jour on ne l'a pas. »

Monsieur le Maire : « On vous a donné ces documents »

Monsieur DE SOUSA, Conseiller Municipal : « De 2009 à 2017 à chaque fois on les donne sur les 2 ou 3 ans qui viennent alors que la dette de la commune on ne l'a pas. Pouvez-vous nous donner ces chiffres ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Là, on l'a jusque 2012, fin 2017 c'est la même somme. »

Monsieur DE SOUSA, Conseiller Municipal : « 2017 c'est la même somme ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Oui il n'y a pas d'autres... sauf l'emprunt que l'on va faire cette année. En 2017, on se retrouve avec une somme de 64.000 euros environ puisque c'est un taux variable jusqu'en 2017. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « On aurait aimé une présentation plus simple, c'est bien de donner un bilan comptable. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Vous l'aurez dans le compte rendu. »

Monsieur le Maire : « C'est le bilan comptable mais c'est la loi. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Cela a toujours été fait comme ça. »

Monsieur VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « L'année dernière, vous aviez fait beaucoup mieux que cette année. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Oui c'est vrai l'année dernière j'avais eu le temps, mais vous l'aurez dans le compte rendu, je n'ai pas terminé, je n'ai pas eu le temps de le terminer. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « C'est bien de l'avoir avant, moi c'est ce qui m'impressionne. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Vous ne l'avez pas eu après, l'année dernière ? Vous l'avez eu après ! »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Moi, il est rangé dans le dossier. Apparemment, non. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Je reconnais que je n'ai pas eu le temps de terminer, j'ai des tableaux aussi, ce n'est pas ceux-là que je dois vous donner puisqu'il y a toutes les données dessus. »

Monsieur le Maire : « Vous pouvez vous rapprocher de Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances, comme le fait régulièrement Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal, vous pouvez à votre guise venir vous informer, il n'y a aucun problème et vous aurez toutes les informations que vous souhaitez avoir. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Mon bureau est toujours ouvert. »

Monsieur le Maire : « Son bureau est constamment ouvert et il est prêt à vous recevoir sans aucun problème. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Très bien. »

Monsieur le Maire : « Monsieur CACHEUX veut peut-être intervenir ? »

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal : « Moi, je vous rejoins un peu Monsieur DE SOUSA. C'est que si on avait eu les recettes et dépenses en fonctionnement et les recettes et dépenses en investissement et de faire la balance... cela aurait été beaucoup plus clair pour tout le monde : ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Entièrement d'accord avec Monsieur CACHEUX. »

Madame Nicole MORY, Adjointe au Maire : « Mais nous, nous avons toujours travaillé de cette façon. Quand nous étions dans l'opposition, on a toujours eu la situation budgétaire le jour du budget, c'est tout ce qu'on avait ! »

Monsieur le Maire : « Moi, je recevais un pavé je le lisais avant, je l'étudiais avant et on ne nous facilitait pas du tout la tâche. Je le répète : vous avez tout loisir d'obtenir toutes les informations que vous souhaitez en venant en Mairie. Comment voulez-vous que je vous le dise ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux Finances : « On a refait exactement ce qui a été fait. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Si c'est pour refaire la même chose qu'avant il ne fallait pas prendre la place ! »

Monsieur le Maire : « Mais non ce n'est pas ça, c'est à vous de venir, je suis désolé ! »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Les réunions de conseil sont faites pour cela, mais je voudrais quand même savoir ce que vous avez fait pour que la commune soit en déficit et pour emprunter 800.000 euros et encore 400.000 euros avec un excédent et la vente de la SODAVE de la vente des 'TILLEULS'. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Cet après-midi, je me suis dit on va me poser cette question, il faut que je fasse un tableau récapitulatif de ce qu'on a fait depuis qu'on est arrivé. J'ai pris les investissements qui ont été faits en 2007 dans les trois classes données c'est à dire les honoraires, les logiciels, les outillages, les entretiens... et les bâtiments en général (comptes 020 – 21 et 23). Donc on a pour 2007 : 273.000 euros au compte 20, 719.000 euros au compte 21 et 273.000 euros au compte 23. »

Monsieur le Maire : « Je propose que l'on photocopie ce tableau comme cela vous allez lire en même temps que nous les chiffres et vous ne direz pas que l'on essaie de détourner le budget. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Là, vous allez avoir exactement le détail ligne par ligne des dépenses. »

Monsieur le Maire : « C'est à dire que ce papier résume tout ce qui a été dépensé en 2007, en 2008 et ce qui est prévu en 2009 et c'est vrai que les chiffres sont considérables, mais si vous voulez ligne par ligne j'ai également tous les mandatements ici. Je peux tout vous lire, mais j'en ai 8 pages de mandatements et vous aurez directement ce qui a été dépensé. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Moi, je vais résumer. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « En gros, vous nous dites 5 minutes avant que vous ne pouvez pas les donner et 5 minutes après vous dites que vous pouvez nous les donner. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « On peut toujours vous donner. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « On vous les réclame depuis le début, il faut venir les chercher ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Si je ne vous réponds pas ce soir vous allez dire que : je suis un incapable, vous ne savez pas répondre, je n'ai pas fait mon travail. C'est la moindre des choses. Donc j'en suis arrivé pour les trois ans d'investissements réalisés et prévus en 2009, j'en arrive à 3.620.000 euros d'investissement au total. Il nous restait la somme de 2.207.160 euros en 2006 fin 2006. Les recettes d'investissements 2007 se sont élevées à seulement 825.830 euros, celles de 2008 ont été plus importantes soit 1.598.000 euros, mais il faut savoir que chaque fin d'exercice nous avons du transférer à la section de fonctionnement pour amortir des déficits puisque nous avons eu 2 années de déficit et nous avons eu en 2007, 983.220 euros et en 2008, 515.460 euros de déficit, ces sommes là ont été retirées de la somme de 2.207.000 euros, ça fait qu'au total on a une rentrée de recettes de 3.122.000 euros pour une dépense de 3.620.000 euros donc il y a une différence d'environ 500.000 euros liée à ce que l'on doit normalement avoir, ce n'est pas encore fait et on doit acquérir avant la fin de l'année des bâtiments pour 300.000 euros et il était utile de faire un emprunt de 800.000 euros sinon à la fin de l'année on se retrouve dans le rouge et ça on en peut pas l'accepter puisque si on est 3 fois dans le rouge en fonctionnement on est mis sous tutelle. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Vous êtes dans le rouge dans le fonctionnement. Si vous regardez votre emprunt pour faire de l'investissement, il n'y a que 2 postes qui relèvent de l'investissement. Tout le reste est du fonctionnement. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN : « On a 1.843.000 euros d'investissement et si nous retirons les 800.000 euros de l'emprunt que nous reste-t-il ? Il nous reste 340.000 euros de recettes, il faut bien que l'on fasse quelque chose autrement, on n'investit pas. Maintenant, cet emprunt on l'a discuté, j'espère qu'il sera réalisé pour la bonne raison c'est que nous avons un prêt de 915.000 euros qui arrête en 2010 et qui représente 78.000 euros de remboursements : en intérêts et en capital. Cet emprunt va diminuer la dette actuelle de 333.000 euros à 269.000 euros à peu près. L'emprunt que nous allons solliciter 800.000 euros représente 74.800 euros de remboursement annuel, à un taux fixe, ne l'oubliez pas. Donc, ça veut dire qu'en fait, malgré cet emprunt, en 2011 on aura une dette inférieure à celle d'aujourd'hui alors ne dites pas que l'on ne s'endette plus, on ne s'endette pas plus, au contraire. Quand on est arrivé, il y avait 300.000 euros de dettes. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Oui mais, il n'y avait pas 2.300.000 euros dans les caisses. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Oui mais la dette s'élevait à 3.000.000 euros. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que vous voulez, Monsieur VANDEVILLE, que je vous dise tout ce que l'on a fait ? Tous les mandants sont là. Vous venez me voir. On va vous dire par exemple que l'on a payé les factures de Monsieur DOISE : achat d'une voiture Microcar 10.683 euros, achat d'une pelle Mécacalac 41.860 euros, là nous étions obligés puisque que le matériel était arrivé, désamiantage du hangar Hardy 14.000 euros, réfection complète de la toiture de l'école Suzanne Lanoy 67.000 euros, travaux de démolition de la salle des fêtes puisque nous l'avons payée 30.000 euros, nous avons payé ça le 19 janvier, le 20 avril, le 3 mai et le 14 mai soit un total d'environ 200.000 euros qu'il faut retirer des 2 millions 3. Tous les mandats sont là, regardez une page, deux pages, trois pages, 4 pages ½, 5 pages ½, 6 pages. Il y a 6 pages de mandats voilà où sont les 2 millions d'euros, ils ne sont pas ailleurs, ne croyez pas qu'on les a mangés. On ne les a pas mis dans notre poche. Ils sont là. On a fait des investissements parce qu'il y a beaucoup de choses qui n'ont pas été faites. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Je veux rappeler quand même une chose, mais vous ne voulez pas l'entendre, je voudrais que vous ressortiez éventuellement, puisque vous avez peut-être les chiffres, les investissements qui ont été faits pendant 10 ans dans l'entretien des bâtiments, dans la réfection des bâtiments, dans l'achat de véhicules, dans tous ces investissements. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Ce n'est pas à nous de répondre. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Non. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Nous n'y étions pas, maintenant je vais vous dire. »

Monsieur le Maire : « Vous n'y étiez pas, mais vous étiez quand même sur une certaine liste alors je suis déçu de dire ça mais lorsqu'on est sur une liste on est au courant, je suis désolé ! Bien sûr que vous n'y étiez pas ! »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Vous n'allez pas rentrer dans le détail des 10 dernières années. On a déjà bien du mal à comprendre ce que vous faites. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Pourquoi vous revenez sur les 2.200.000 euros alors que vous n'y étiez pas ? »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Oui, mais ça y était quand on est arrivé. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Ils viennent d'où ces 2.200.000 euros, ils ne sont pas arrivés du jour au lendemain, d'une année sur l'autre ? »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « C'était les économies réalisées. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Alors c'est quoi les économies réalisées ? Réalisées sur quoi ? C'était des recettes qui s'amassaient parce qu'on ne faisait pas de travaux. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Elles devaient servir notamment à faire la salle des fêtes où tous les prêts étaient accordés. »

Monsieur le Maire : « Moi, je suis bien d'accord pour la salle des fêtes, mais avant de faire une salle des fêtes il faut quand même penser aux bâtiments communaux. Quand vous regardez, vous avez en 2007 dans les bâtiments 524.000 euros ont été dépensés, en 2008 : 126.000 euros. Je suis au milieu de la page et nous avons prévu pour 2009, 626.000 euros pour l'entretien des bâtiments ce qui fera sur 3 ans 1.500.000 euros, une large part étant consacrée aux écoles. Si nous avons trouvé des bâtiments en l'état sans avoir évidemment avoir mis trop d'argent de côté, nous n'aurions pas dépensé cet argent. En équipement c'est pareil, dans l'outillage c'est pareil, dans les véhicules on a acheté des véhicules parce que le parc était presque à néant, composé de ruines, il était pourri. En 2007, on a acheté 160.000 euros de véhicules ; en 2008 : 223.000 euros, vous savez le prix d'une voiture. En 2009, on a prévu seulement que 20.000 euros puisque le parc automobile a été renouvelé ce qui fait encore 400.000 euros. L'outillage 157.000 euros, les bâtiments 1.500.000 euros, l'informatique puisqu'on a fait des classes pupitres tout le monde s'en souvient et l'on continue puisqu'on vient d'inaugurer cet après midi la classe informatique à l'école Suzanne Lanoy et après on fera Paul Langevin de toute façon il faut se mettre à l'informatique, c'est comme ça dans les écoles, 170.000 euros. Les rues 930.000 euros depuis que nous sommes arrivés, la sécurité, les vidéos surveillance : 115.000 euros et les acquisitions de maison : 212.000 euros puisque c'est la friche « VANDORPE » acquisition engagée par Monsieur DOISE. Mais quand vous avez fait tout cela les 2.300.000 euros il y a longtemps qu'ils sont dépensés. Je suis désolé, mais c'est comme ça. Si on avait trouvé une ville où il n'avait pas fallu refaire un tas de choses, un tas de réparations, un tas de rachats de matériel et bien on aurait été très heureux. Nous avons eu beaucoup de travail pour remettre tout ça en ordre et ce n'est malheureusement pas fini. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « On aurait bien voulu avoir une ville comme l'a trouvée notre prédécesseur quand il est arrivé. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Avec 500.000 euros de dettes. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Et alors ! Il n'y avait plus rien à faire. Nous on avait 2.200.000 euros en caisse et tout à faire !! »

Monsieur le Maire : « Si vous avez lu « La Voix du Nord » d'aujourd'hui à Hénin Beaumont 12.000.000 euros de dettes. La Chambre des comptes s'occupe des finances de la ville. Mais on n'est pas là. Et du temps de Monsieur TRICQUET on n'était pas là, très loin s'en faut et paix à son âme, merci. On lui a fait assez de mal comme ça. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « On n'en est pas là, on a du mal à payer les factures depuis le mois d'octobre. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Messieurs, je veux bien que vous donniez des choses et que vous lanciez des paroles en l'air, mais dire qu'on est sous tutelle ! La commune a été mise sous tutelle quand Monsieur DOISE a été débouté de son élection. Vous avez dit que Monsieur TRICQUET était sous tutelle, il ne faut pas exagérer. Je reviens sur les factures pour terminer l'exercice 2008, il a fallu qu'on arrête les mandatements le 31 octobre. Nous avons reçu les recettes de l'État, de la Trésorerie le 18 janvier 2009 pour payer les factures de novembre et décembre. Nous avons pu payer les factures fin janvier 2009. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « C'est la faute de la Trésorerie alors ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « C'est la faute du versement tardif par les services de l'État à la Trésorerie. Je ne sais pas si vous savez comment cela fonctionne. Il ne suffit pas de dire je fais un budget, j'ai de l'argent là, tout chaud, je fais un mandatement on va payer. Non, la Trésorerie, si elle n'a pas reçu l'argent de l'État on a beau avoir un budget et des crédits, elle ne paye pas les mandats, elle nous renvoie les mandats et on a plus qu'à les refaire. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Je n'ai pas eu la même version de la Trésorerie. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Alors là, moi je ne sais pas à qui vous avez eu affaire à la Trésorerie ? Dites moi ? Quand vous lancez quelque chose j'aimerais bien savoir. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Je ne peux pas vous le dire, je ne m'en souviens même pas. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Donc vous n'avez vu personne ! »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Si j'ai vu quelqu'un. De toute façon, depuis le mois d'octobre vous ne payez plus les factures, vous avez du mal à les payer. »

Monsieur le Maire : « Je souhaiterais que vous ne reveniez pas sur un papier que vous nous avez balancé, ce papier nous l'avons extrêmement bien compris, mais que vous reveniez sur des chiffres et sur des estimations parce que nous avons dépensé beaucoup, parce qu'il fallait dépenser beaucoup, on ne pouvait pas faire autrement parce que rien n'était fait dans la commune. Si les travaux avaient été réalisés progressivement, nous n'aurions pas autant dépensé. Maintenant, nous avons ralenti puisque pendant 2 ou 2 an ½ nous avons fait le maximum. Vous savez, il ne faut pas dire que nous avons une gestion complètement irresponsable, on se rend très bien compte que nous avons dépensé beaucoup par nécessité. Nous allons moins dépenser. Au plan des finances, on ne fera pas la une des journaux et nous ne tomberons pas sous la coupe de la Chambre des Comptes, ne vous inquiétez pas ! »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « *comme y diso min grin père : t'as vraimin du brun din tes ziux pou po vir c'qu'y'a été fé.* » -

« Comme disait mon Grand-père : « t'a vraiment du brun dans tes yeux pour ne pas voir ce qui a été fait. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Ce n'est pas diffamatoire, je prends note quand même. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Il faut quand même reconnaître, je pense que dans Escaudœuvres on voit ce qui a été fait, tout ce qui a été fait ne l'a pas été en claquant des doigts, il a bien fallu dépenser. Bon alors cet argent il faut bien le prendre quelque part. Comme on a un budget de fonctionnement, vous êtes bien au

courant, qui est quasiment incompressible, pratiquement on le baisse de 3 ou 400.000 euros, on va restreindre sur pas mal de choses. Ce budget de fonctionnement ce sont des choses que l'on doit faire les salaires, le fonctionnement, l'entretien, la réparation, la gestion courante qui se répète annuellement. Pour avoir un fonctionnement normal des services, on ne peut pas compresser plus les dépenses. L'investissement, comme on disait tout à l'heure va forcément diminuer, tout ce qui devait être fait est à présent réalisé. Nous allons à présent, à partir de cette année, penser à la réalisation de nouveaux investissements, par exemple le Chemin de Cauoir qui va se faire, il y a la salle qui se trouve à coté de l'église, il y a les trottoirs de la rue de l'Épinette qui sont presque terminés. Donc, ce sont des choses concrètes, des travaux neufs et qu'on ne pouvait pas faire avant. Cela fait 2 ans qu'on réalise ce qui aurait dû être fait : de la réparation. A présent, nous allons pouvoir parler d'investissement, ce qu'on a consommé en crédit c'est effectivement ces 2 millions pour faire ce qui était à refaire et qui n'avait pas été fait, qui avait été laissé en état pratiquement depuis 1996, on a réussi sur 2 ans à faire ce qui n'avait pas été fait sur 10 ans. On ne peut pas nous reprocher après ça d'avoir dépensé sur 2 ans ce qui aurait dû être dépensé sur 10 ans et dire après : vous êtes en déficit. Nous n'y sommes pas encore c'est pour cela que nous devons recourir à l'emprunt, pour ne pas y être. Si vous ne le comprenez pas ! »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Quand vous dites qu'en fonctionnement c'est incompressible et vous avez cité les salaires et on ne peut pas réduire, mais si on a un nombre d'employés comparable aux communes de même importance démographique soit Proville, Neuville, Iwuy... »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Monsieur VANDEVILLE, il faut remettre les choses dans leur contexte, vous comparez des communes qui ne sont pas comparables avec la nôtre. Nous avons le taux moyen français, pour une commune d'environ 3.500 habitants à l'heure actuelle, c'est 60 titulaires pour la commune et c'est 8 titulaires pour le C.C.A.S. C'est 68 personnes pour une commune moyenne en France, il y en a qui en ont plus, d'autres moins. Nous, on en avait plus, quand on est arrivé on avait plus de 128 personnes : héritage de Monsieur DOISE. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Parce qu'il y avait des aides de l'État. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Quand les aides de l'État ont été supprimées qu'est ce qu'il aurait fait Monsieur DOISE ? Il aurait mis tout le monde dehors ! Le problème c'est que les contrats avaient pratiquement 2 ans. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que vous savez ce que l'on a fait finalement pour tous ces contrats puisqu'on était pratiquement à 128. On n'a plus de contrat aidé, on a des contrats occasionnels payés par la Mairie. Forcément tous les contrats occasionnels à 35 heures sont repassés à 20 heures nous étions obligés de le faire parce que l'on ne pouvait plus payer autant de charges de personnel. Ce qui fait que maintenant on va arriver d'ici 6 mois pratiquement et même dans 4 mois à 68 équivalents à temps plein. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « On a quand même diminué les effectifs de 60 personnes sur un an. »

Monsieur le Maire : « Ça veut dire que l'on aura baissé de 60 personnes en faisant très attention à ce qu'on faisait c'est-à-dire que tous ceux qui avaient plus de 50 ans vont conserver leur emploi, les jeunes en contrats de formation aussi et Madame MORY peut l'expliquer certainement mieux que moi. Ensuite, le problème c'est ceux qui passent de 35 heures à 20 heures, mais nous les avons conservés. C'est-à-dire que nous gardons beaucoup de personnes, nous réaménageons les horaires mais nous les conservons et ça il faut quand même que ce soit dit. Nous allons arriver à un nombre d'employés estimé en équivalent temps plein correspondant à une ville de 3500 habitants mais on ne peut pas comparer Escaudœuvres à Neuville Saint-Rémy, simplement au niveau des écoles, nous avons 4 écoles, Neuville saint Rémy n'en a que 2, nous avons beaucoup d'espaces verts, Neuville saint Rémy en a moins. Au plan sportif, c'est pareil on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Mais on peut comparer avec une autre ville qui aurait 4 écoles, qui aurait un budget et des subventions sportives égales aussi importantes que les nôtres, etc. etc. vous savez, nous ne sommes pas des sots quand même. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Je ne me permettrai pas Monsieur le Maire. 60 personnes à temps plein concrètement ça fait combien de salariés ? »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « On a actuellement sur une base de 37 heures 30, 48 titulaires ; les stagiaires qui vont s'ajouter aujourd'hui : 6 stagiaires, 3 contrats occasionnels, 2 contrats d'apprentissage effectuant 35 heures. Ensuite, il reste à 25 et 26 heures : 4 contrats occasionnels qui vont passer à 20 heures à partir du mois prochain et 3 C.A. (Contrat d'Avenir) à 26 heures. En contrat 20 heures, on a 13 contrats occasionnels et 12 C.A.E. ce qui fait un total à 35 heures de 59 employés, 25 et 26 heures 7 employés et 20 heures 25 employés. »

Monsieur le Maire : « Nous avons encore des efforts à faire de toute façon et nous en sommes bien conscients mais pratiquement tout le monde est gardé, évidemment avec une réduction de salaire puisqu'il faut réduire les salaires de 300 à 400.000 euros mais nous ne pouvons pas faire autrement. Nous savons que les recettes baissent avec la D.G.F. qui baisse parce qu'on a une population moindre. L'État verse moins d'argent. Si nous avions conservé notre population, on va dire de 4.000 habitants au niveau des recettes on aurait largement pu et on aurait peut être pu les conserver à 35 heures. Nous voulons continuer à investir, il n'y a pas de raison d'arrêter d'investir et continuer ce que nous avons commencé il y a 2 ans. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « En dehors des 800.000 euros, le budget n'a pas tellement changé par rapport à 2006 en dehors de l'emprunt. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Il faut le retirer, déjà l'emprunt, il est dedans. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Oui, si on l'enlève on retrouve le dernier budget de 2006 à peu près, on est à 1000 euros près. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Si on retire 800.000 euros sur les investissements, on se retrouve à 798.000 euros global. On se retrouve à 640.000 euros c'est-à-dire qu'on se retrouve au niveau de 2007. Je vous

signale qu'en 2006 on avait 2.508.000 euros en recettes, on en est loin à présent. La recette de 2006 : 2.510.200 euros en investissement. On a eu en 2007 : 815.000 euros vous avez le tableau et en 2008 : 1.590.000 euros et on espère cette année avec l'emprunt avoir 1.446.000 euros ce qui fait 646.000 euros à recevoir du moins nous l'espérons. »

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal : « Et avec l'emprunt on sera en déficit de 65.074,70 euros. Concernant le vote du budget primitif moi j'estime qu'il n'est pas assez restrictif, il y a certains postes qui devraient baisser surtout en fonctionnement on est assez négatif en fonctionnement 2008 pour ne pas recommencer en 2009. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Oui tout à fait, c'est un peu pour ça que quand on regarde le total des dépenses de fonctionnement on a quand même baissé de 300.000 euros donc c'est un peu avec les salaires et pour des recettes qui vont baisser de 100.000 euros c'est pour cela qu'on doit être très vigilant nous avons donné des consignes à tout le monde pour les dépenses : les dépenses seulement utiles et essentielles le reste, après cela, devra attendre. »

Monsieur le Maire : « Nous regardons actuellement depuis 2 mois toutes les dépenses, nous les regardons depuis le lundi matin à 8 heures avec le service technique, nous nous réunissons 2 heures avec Madame MORY qui s'occupe du personnel et Monsieur MORCHOISNE, adjoint aux travaux, Monsieur GUILLET, Monsieur DOMISE, adjoint aux finances et moi-même et nous regardons dans le détail toutes les dépenses de fonctionnement de manière à les chiffrer. Monsieur TRICQUET a fait des emprunts, ils arrivent à échéance. Monsieur DOISE a aussi fait des emprunts en 2001, 2002. Nous nous faisons un emprunt en 2009 et puis certainement un autre en 2016 de toute façon mettre de l'argent de côté ce n'est pas de la bonne gestion. Il faut faire l'entretien régulièrement et vivre avec des emprunts en tant que de besoin c'est la façon de procéder d'une ville, ce n'est pas la façon de procéder d'une entreprise. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Ce qui m'inquiète, c'est que vous avez fait un budget en 2008, force est de constater qu'en fin d'année 2008 il était déficitaire, donc vous avez fait des mauvaises prévisions. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Il était déficitaire comme il l'est depuis 2006, ils sont toujours déficitaires puisque nous avons utilisé l'excédent de 2.200.000 euros en partie. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Il n'y a plus de réserve aussi maintenant ! »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Pourquoi faire des réserves ? A quoi cela sert de faire des réserves dans une commune ? Cela ne sert à rien de toute façon, on ne peut pas faire de placement. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Oui, mais là on est en déficit ! »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « On ne peut pas placer les crédits excédentaires c'est l'argent qui se déprécie. On ne pourrait pas mener des actions, on ne pourrait rien faire, à quoi cela sert de mettre de l'argent de côté. Dites moi ? »

Monsieur David JOURDAIN, Conseiller Municipal : « Comment pouvez-vous justifier 2 millions sur un compte en banque qui appartient à la ville, qui ne sert à rien et qui ne produit pas d'investissement. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Déjà moi je n'ai pas à justifier la gestion précédente ! On ne peut que comparer. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Pour Monsieur JOURDAIN, c'est une image. Je ne sais pas si vous avez compris. Ces 2 millions 200, c'est un compte bancaire de tous les habitants d'Escaudœuvres qui est là, qui dort, qui ne vit pas, qui ne rapporte pas, qui se déprécie tous les ans. Je ne vois pas l'intérêt. La saine gestion d'une commune c'est d'utiliser l'argent dont elle a besoin sans être déficitaire et de reprendre avec ce qui va lui rentrer l'année suivante et de refaire la même chose, ça c'est une gestion saine ! Et de faire si besoin pour réaliser des investissements un emprunt, c'est utile ! Comme tout bon ménage pourrait le faire. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « De toute façon, vous comme moi, on n'est pas responsable de cette manne financière 2006 : 2.300.000 euros, vous n'y étiez pas, moi non plus, mais il fallait quand même prévoir le déficit ! »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Non, on aurait bien voulu ne pas avoir de manne financière car cela aurait voulu dire que tous les travaux avaient été réalisés. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Ce n'est pas normal. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Mais tous les ans c'est comme ça. Monsieur Pierre DOISE, quand on est arrivé, n'avait pas payé depuis le mois de septembre, c'est toujours comme ça ! »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Quand Monsieur Pierre DOISE est arrivé il avait trois millions de francs à payer : 500.000 euros. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Non, je parle de nous, quand on est arrivé. Il y avait un montant de factures à régler de l'ordre de 700.000 euros à payer. Nous avons du payer après. C'était des retards des fournisseurs, des factures qui dataient depuis plus d'un an qui n'avait pas été payées. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Je ne veux pas dire de bêtises, mais il me semble qu'on avait dit 300.000 euros. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Pour l'année en cours. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « C'est ce que vous avez dit quand vous êtes arrivés c'était 300.000 euros à payer. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Le 1<sup>er</sup> janvier, il y avait 700.000 euros quand on a fait le budget au mois d'avril, il restait 300.000 euros à payer, on avait payé 400.000 euros avant. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Il restait en plus 2.300.000 euros. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Il n'empêche qu'il y avait un retard de paiement de factures aussi important. Donc, il y avait beaucoup de factures qui n'étaient pas payées. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Il restait en plus 2.300.000 euros. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Il n'empêche qu'il y avait un retard de paiement de factures aussi important. Donc, il y avait beaucoup de factures qui n'étaient pas payées. »

Monsieur VANDEVILLE : « Parce qu'il y avait à l'époque 45 jours pour payer. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « En 2006, il y avait 45 jours pour payer. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Vous utilisez comme argument ça baisse tous les un ou deux ans. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Il faut dire qu'à l'époque jusqu'en 2009 on n'avait pas l'intérêt moratoire et maintenant on a des intérêts moratoires, si on n'est pas capable de payer dans les 35 jours. On est obligé nous-mêmes de faire un mandat à la Trésorerie, au compte du fournisseur qui n'a pas été payé à l'heure avec intérêt moratoire d'environ 2 % et c'est nous qui payons. Si j'ai bien compté un budget comme le nôtre ça fait entre 60 et 80.000 euros à payer tous les ans et cela pour des factures payées en retard. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Donc, il faut faire un emprunt. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Non, vous ne comprenez rien, ce n'est pas la peine ! »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Je comprends ce que je veux ! »

Monsieur le Maire : « Non, dans l'avenir, nous allons être obligés de payer les factures dans le mois sinon on va être obligé de payer les intérêts moratoires ce qui équivaldrait à 60 - 80.000 euros par an pour un mois de retard simplement. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Et si on a 2 mois c'est le double. »

Monsieur le Maire : « Donc, c'est vrai qu'il va falloir être extrêmement vigilant puisque l'État de nouveau est extrêmement vigilant, il est inutile de rappeler que les caisses de l'État sont vides. Les communes vont être aussi vigilantes que l'État l'est actuellement. Je voudrais vous répondre sur la salle polyvalente, cela évite de faire un papier. La salle polyvalente ne pourra jamais devenir la salle des fêtes parce que c'est une salle polyvalente avec les caractéristiques d'une salle polyvalente et une salle des fêtes ne peut pas avoir les caractéristiques d'une salle polyvalente. On va la réparer progressivement, le parquet va être réparé plus tard bien évidemment puisqu'on en a pour une bonne centaine de milliers d'euros. Mais on va faire ce qui est le plus urgent, c'est-à-dire le bâtiment à côté pour stocker le matériel et puis évidemment changer les portes et fenêtres parce qu'elles sont très abîmées nous ferons ça progressivement. Mais ça ne sera jamais une salle des fêtes, ce n'est pas possible, c'est vrai qu'on s'en sert mais ça ne peut pas être une salle des fêtes. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « En parlant de la salle des fêtes, il faut se rappeler que la salle des fêtes que nous avons n'était plus aux normes soi-disant, ce que je ne comprends c'est qu'on s'est dépêché de la démolir quelques jours avant les élections. Alors que quand on a vu l'architecte qui avait fait le projet, qui avait fait les calculs des mises à niveau cela représentait 30.000 euros. A l'heure actuelle, on aurait une salle des fêtes qui aurait été désamiantée, qui aurait été mise à niveau et qui aurait été très utile pour 380 personnes, mais on s'est dépêché de la raser pour ne pas s'en servir. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Je ne ferai pas de commentaire, je n'étais pas là. Ceci dit, il faut dire que c'était un vieux bâtiment en centre-ville. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « On aurait pu l'aménager, on aurait pu tout faire. »

Monsieur le Maire : « Je pense, lorsqu'on veut faire une salle des fêtes neuve, qu'on doit garder l'ancienne salle des fêtes et on la démolit lorsque l'autre est achevée ainsi on gardait 2 salles, avec Benoît Frachon cela aurait fait 3 salles. On ne serait pas aussi embêté aujourd'hui pour organiser des manifestations. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Mais je crois, on ne va plus revenir là dessus. Ce n'est pas mon problème, que la nouvelle salle des fêtes que devait faire Pierre DOISE, elle devait se faire s'il n'avait pas été battu dans les mois qui suivaient. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Effectivement, on a vu les plans, il y a bien un dossier d'architecte qui a été monté, il y a même une subvention qui avait été accordée, mais le problème de cette salle des fêtes c'est qu'elle n'était pas plus grande que celle que l'on avait. Au départ, il n'y avait pas de cuisine, on l'a raccrochée au projet car Monsieur DUFOUR, Architecte, nous a dit « Oui, j'ai eu un coup de fil un jour de Monsieur DOISE qui m'a dit qu'il fallait tout de suite penser à faire des cuisines sinon cela ne va pas aller et les cuisines ont été rajoutées, des petites cuisines. Comme il a rajouté des cuisines, le dossier de permis de construire, le précédent était à refaire, il n'était plus valable. Nous avons donc pris la décision d'arrêter ce projet. »

Monsieur le Maire : « Nous avons préféré réparer les bâtiments communaux, les écoles, l'église etc. plutôt que d'avoir une belle salle des fêtes pour faire un petit peu de « prestige ». Alors allons dans le détail, nous avons maintenant les comparaisons de toutes les dépenses d'année en année et vous verrez tous les mandats sont là, vous pourrez venir les voir en Mairie et vous pourrez également faire des photocopies parce qu'il n'y a pas de raison, tout a été payé dans les normes, de tout ce qui a été fait en 2007 et 2008. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Moi je voudrais faire parvenir ce que je viens de trouver dans les dossiers de cette séance que Colette m'avait préparés dont un à l'intention de Monsieur VANDEVILLE : l'état de la dette 2009 à 2018, si vous voulez la faire passer. Merci. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Elle l'avait préparé. »

Monsieur le Maire : « De toute façon on a un endettement acceptable pour une commune de 3500 habitants. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Tout à l'heure, on va parler de l'emprunt et vous verrez, on pourra normalement bénéficier de cet emprunt parce que nous sommes en classe 4 sur une échelle de 8 en qualité auprès des banques. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a plus de question ? On va voter. Qui est pour ? »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Au niveau des frais de déplacement. »

Monsieur le Maire : « Oui, ce ne sont pas les frais de Monsieur le Maire car on avait inscrit 1.000 euros qui n'ont pas été dépensés en 2008, il en sera de même en 2009. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « J'ai été étonné du montant des frais de déplacement du Maire et des Adjointes, je crois et je sais que vous devez l'avoir. Je ne sais pas mais cela ne se monte pas à 100 euros pour l'année, les frais de déplacement que vous avez correspondent aux déplacements des jeunes dans les écoles, lorsque les jeunes font un voyage en fin d'année les classes primaires et maternelles, les piscines, les centres aérés... »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « La piscine, c'est 55 euros par école par mardi donc vous multipliez par autant de mardis. »

Monsieur le Maire : « Encore une fois, vous pouvez vous procurer tout le détail des déplacements en Mairie, le montant des voyages et déplacements est, je peux vous le dire, très détaillé. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Il y a un compte qui s'appelle frais de représentation du Maire 1.000 euros étaient inscrits. »

Monsieur le Maire : « Il y avait 1.000 euros mais si vous regardez les 1.000 euros sont toujours là rien n'a été dépensé et je pense que c'est normal notre indemnité sert à cela. Je ne suis pas allé au congrès des Maires, j'en garde un mauvais souvenir lorsque je lis ce qui c'était passé avant. Je me prive du congrès des Maires par pudeur et par décence et lorsque j'irai ce sera à mes frais. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Nous sommes tristes pour vous. »

Monsieur le Maire : « Oui, car on apprend beaucoup de choses, mais j'irai à mes frais. »

#### c) Vote des subventions 2009 et des dotations 2009 aux associations

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de subventions aux associations telles qu'elles ont été examinées et proposées par la commission des finances :

<b><u>ASSOCIATIONS SPORTIVES</u></b>	<b>SIGLE</b>	<b>PRESIDENT</b>	<b>SUBVENTION 2008</b>	<b>PROPOSITION DE SUBVENTION 2009</b>	<b>SUBVENTION 2009 VOTEE</b>
ASSOCIATION LA SCALDOBRIGIENNE	SCALDO	DERMY Bernard	1 500,00 €	1 500,00 €	<b>1 500,00 €</b>
GYMNAST-ENTRETIEN ADULTES	G.E.A.	DHAUSSY Marie-Thérèse	1 500,00 €	1 500,00 €	<b>1 500,00 €</b>
PETANQUE CLUB d'ESCAUDOEUVRES	P.C.E.	QUERLEU Serge	5 000,00 €	5 000,00 €	<b>5 000,00 €</b>
HOCKEY CLUB ESCAUDOEUVRES	H.C.E.	GRATTEPANCHE Michel	28 000,00 €	28 000,00 €	<b>28 000,00 €</b>
TENNIS DE TABLE	T.T.E.	SETAN Frédéric	19 000,00 €	18 000,00 €	<b>18 000,00 €</b>
CYCLO CLUB ESCAUDOEUVRES	C.C.E.	THELLIEZ Jean-Marc	5 100,00 €	5 100,00 €	<b>5 100,00 €</b>
M K C (MAWASHI KARATE CLUB D'ESCAUDOEUVRES)	M.K.C.E.	VANDEVILLE Jean-Pierre	3 000,00 €	4 500,00 €	<b>4 500,00 €</b>
GARDONS LA PÊCHE	G.L.P.	VALEZ Guy	4 500,00 €	5 000,00 €	<b>5 000,00 €</b>
BASKET CLUB ESCAUDOEUVRES	B.C.E.	DOISE Pierre	33 000,00 €	33 000,00 €	<b>33 000,00 €</b>
CLUB ATHLE.ET SPORTIF	C.A.S.E.	CHARLET Vincent	45 000,00 €	45 000,00 €	<b>45 000,00 €</b>

ECOLE GYMNASTIQUE ENFANTS	E.G.E.	MORY Nicole	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
JUDO JU JITSU	J.J.E.	MORY Yves	13 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	159 600,00 €	161 600,00 €	161 600,00 €

<u>ASSOCIATIONS COMMÉMORATIVES</u>	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2008	PROPOSITION DE SUBVENTION 2009	SUBVENTION 2009 VOTEE
FNACA (FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE)	FNACA	DAIX Edouard	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
ASS DT PRIS GUERRE (ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE)	ACPG.	RACLOT Louis	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
		<b>TOTAL</b>	3 900,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €

<u>ASSOCIATIONS D'ANIMATIONS</u>	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2008	PROPOSITION DE SUBVENTION 2009	SUBVENTION 2009 VOTEE
THE FLORA COMPAGNY	T.F.C.	MARLIERE Philippe	2 900,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
ASS ESPACE NATURE ET ANIMALIER	E.N.A.	TANCHON Yves	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
ASS LES JEUNES TALENTS	J.T.E.	FONTAINE Mélanie	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE	U.C.A.E. "Scaldo Bouge"	WECLAWIAK Gilles	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	17 400,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €

<u>ASSOCIATIONS DE LOISIRS</u>	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2008	PROPOSITION DE SUBVENTION 2009	SUBVENTION 2009 VOTEE
CLUB 3 <sup>ème</sup> ÂGE SCALDOBRIGIEN	C.T.A	GUIMIER Roger	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
ASS.CLUB DU TEMPS LIBRE	C.T.L.	GUILLEMAIN Jean-Claude	3 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
O3 RACING	O.3.R.	RONNEL Frédéric	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATION DANSE DE SALON	A.D.S.E.	WOISEL Eliane	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATION de QUARTIER TISSERIN	A.Q.T.	PHOLOPPE Stéphane	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

AMITIES INTERNATIONALES D'ESCAUDŒUVRES	A.I.E.	DHAUSSY André	500,00 €	500,00 €	5 00,00 €
		<b>TOTAL</b>	8 500,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €

<u>ASSOCIATIONS CULTURELLES</u>	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2008	PROPOSITION DE SUBVENTION 2009	SUBVENTION 2009 VOTEE
HARMONIE MUNICIPALE ESCAUDŒUVRES	H.M.E.	LAINÉ Joël	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
HARMONIE MUNICIPALE ESCAUDŒUVRES subvention 2008	HME	LAINÉ Joël	0 €	4 000,00 €	4 000,00 €
ECOLE MUSIQUE HARMONIE MUNICIPALE		LAINÉ Joël	0 €	11 800,00 €	11 800,00 €
OFFICE MODERNE DE LA CULTURE d'ESCAUDŒUVRES	O.M.C.E.	VALEZ Guy	4 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
OFFICE MODERNE DE LA CULTURE d'ESCAUDŒUVRES (O.M.C.E. - INTERVENTION MUSIQUE ECOLES)	O.M.C.E.	VALEZ Guy	10 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
GROUPE GENEALOGISTES AMATEURS CAMBRESIS	G.G.A.C.	DOMISE - PAGNEN Gérard	1 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
SCALDOCOUTURE	S.C.	COUPEZ Bernadette	1 150,00 €	1 150,00 €	1 150,00 €
		<b>TOTAL</b>	22 150,00 €	38 950,00 €	38 950,00 €

<u>ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE</u>	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2008	PROPOSITION DE SUBVENTION 2009	SUBVENTION 2009 VOTEE
A.P.É. (ASSOCIATION LES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES)	A.P.E.	MORCHOISNE Franck	3 800,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
U.N.R.P.A. (UNION NATIONALE DES RETRAITES ET DES PERSONNES AGEES)	UNRPA	MUSY Claude	2 600,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	C.C.A.S.	CANDELIER Anne-Sophie	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	206 400,00 €	206 000,00 €	206 000,00 €

**TOTAL DES SUBVENTIONS 2009 : 434 950,00 €uros**

<u>ASSOCIATIONS BENEFICIAINT DE DOTATIONS</u>	DOTATIONS 2008	DOTATIONS 2009
ASS ACTION	2 800,00 €	1 600,00 €
THEATRE EN CAMBRESIS	2 800,00 €	2 800,00 €

ASS.DEPART.INFORM.LOGEMENT (ADIL)	518,00 €	518,00 €
SYNDICAT C.G.T. COMMUNAUX D'ESCAUDOEUVRES	600,00 €	600,00 €
SOCIETE DEFENSE ANIMAUX (SDA)	1 610,00 €	1 710,00 €
NOUVE.ASS.FR.SCLEROSE PLAQUES	200,00 €	200,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	400,00 €	400,00 €
INSTITUT RECHERCHES CANCER	200,00 €	200,00 €
AIDES	200,00 €	200,00 €
CENTRE REGIONAL NORD (VACANCES DE NEIGE)	100,00 €	100,00 €
ASS CYCLO CLUB CAMBRESIEN	2 600,00 €	5 000,00 €
DEPORTES (INTERNES RESISTANTS)	450,00 €	450,00 €
ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	500,00 €	500,00 €
MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	3 280,00 €	3 280,00 €
AFM (MYOPATHIES)	200,00 €	200,00 €
PAROISSE : SAINT VAAST - SAINT-GERY	100,00 €	100,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	150,00 €	150,00 €
LES AMIS DE MA MAISON	0	1 000,00 €
SCENES MITOYENNES	8 000,00 €	7 500,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	400,00 €	400,00 €
ASSOCIATION TCHERNOBYL	200,00 €	200,00 €
ASS NOUVEAU PLANNING FAMILIAL	150,00 €	150,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 900,00 €	1 900,00 €
AMICALE LAÏQUE	250,00 €	250,00 €
CAMBRAI AMITIES	500,00 €	500,00 €
Association CAMBRAI TRIATHLON (BIKE AND RUN)	0	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28.108,00 €</b>	<b>30.408,00 €</b>

Commentaires :

« Les subventions proposées vous ont été communiquées et vous avez remarqué que malgré une situation de crise, les subventions ne baissent pas. C'est vrai que nous aurions pu baisser les subventions, mais pour l'instant nous considérons que les subventions vont rester à peu près les mêmes que l'année dernière je donne un détail rapide pour le public ce qui est normal. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal, demande si le club du 3<sup>ème</sup> Âge qui n'a pas de subvention cette année a fait une demande.

Monsieur le Maire indique qu'ils n'ont pas de subvention parce que nous n'avons pas eu leur compte, parce qu'ils ne fonctionnent plus depuis un certain temps. La salle (où ils ne réunissaient le mercredi) n'est plus occupée. Alors on ne voit pas pourquoi il faudrait donner 1.500 euros sans aucune preuve de fonctionnement, mais je vous réponds oui ils ont fait une demande. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances, précise : « Disons pour être honnête, à chaque fois que je n'avais pas le livre de compte j'ai appelé, ou j'ai faxé, ou envoyé un S.M.S. au trésorier de l'association. Il y en a parmi les personnes qui sont présentes dans cette salle. J'ai fait un rappel par écrit à tout le monde pour ceux qui n'avaient pas répondu. Le trésorier du 3<sup>ème</sup> Âge m'a dit « moi j'ai 85 ans, je n'ai pas eu pratiquement de mouvement de trésorerie depuis 1 an et d'ailleurs je vais démissionner » et il a précisé qu'ils devaient être encore 2 actifs. Voilà. Donc moi j'ai dit et j'ai transmis à la commission qui a décidé que s'il n'y avait plus d'activité ce n'était plus la peine de subventionner. »

Monsieur le Maire : « Précise que cela ne veut pas dire que le président ne puisse pas venir pour en discuter. Il nous donne son livre de compte et nous revoyons la chose. Ce n'est pas aujourd'hui quelque chose qui est totalement arrêté bien évidemment. »

« Pour « Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres » 500 euros demandés en 2009, proposition de la commission zéro euro ; je lis le commentaire qui est : 'Pas d'accord car des doutes sur le véritable sens de cette association créée par un groupe politique..' »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal, intervient : « Je ne suis pas certain qu'il n'y avait pas de dossier de demande pour l'association « Vivre à Escaudœuvres »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances, indique qu'il n'a pas reçu de demande, mais cela sera vérifié.

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Nous n'avons pas eu de dossier de demande. »

Monsieur le Maire : « On n'a pas eu de dossier de demande. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Oui, c'est vrai il n'y a pas eu de dossier de demande. Je l'avais remis parce qu'elle existe. La demande initiale date de novembre 2008, on m'a dit qu'on avait eu quelque chose mais je n'ai rien retrouvé. »

Monsieur le Maire : « Evidemment, s'ils ont eu quelque chose que nous n'avons pas retrouvé. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « C'est sur l'année dernière qu'ils ont eu quelque chose. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « A vérifier car moi je ne l'ai pas retrouvé, c'est pour ça que j'ai mis zéro pour cette année et pour l'an dernier aussi. »

Monsieur le Maire : « De toute façon, nous allons vérifier s'ils ont reçu ces 500 euros. » - « Pour le Mawashi, nous voudrions savoir à quoi vont servir ces 1.500 euros concernant le Samouraï d'or. On a eu un peu de mal à comprendre. Je crois que l'on peut demander au responsable même s'il est conseiller municipal. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Je suis Conseiller Municipal et à votre disposition pour vous expliquer. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « L'année dernière, si je me souviens bien, il y avait eu aussi 4.500 euros demandés et on avait donné que 3.000 euros. Il y avait eu 'Les sangliers d'or' et 'le samouraï d'or' n'avait pas pu avoir lieu à Escaudœuvres parce que la salle n'était pas libre. Donc on a dit qu'il y avait un manque à gagner pour le club. Cette année, les 'Samouraïs' ont lieu à Escaudœuvres mais tu redemandes quand même 4.500 euros par rapport aux 3.000 euros, pour renflouer le manque à gagner je comprends bien. »

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a également les dotations à examiner.

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « rappelle que les dotations n'avaient pas été examinées par la commission des finances. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Indique que c'est exact, mais que nous disposons de tous les éléments pour en discuter aujourd'hui. »

Monsieur le Maire : « Les dotations n'étaient pas prêtes, mais on peut en parler aujourd'hui. C'est intéressant d'avoir ce petit débat. Ce sont des dotations données à des associations extérieures et caritatives. Concernant l'augmentation pour le Cyclo Club Cambrésien, je crois que Monsieur PLATEAU peut vous donner la raison. »

Monsieur André PLATEAU, adjoint aux fêtes : « Tout simplement parce que la course cycliste coûte 5.000 euros, l'an dernier elle coûtait également 5.000 euros, le Conseil Général avait promis 3.000 euros de subvention et ils n'ont eu que 400 euros. Le Cyclo Club Cambrésien n'a eu que 400 euros, ils ont donc pris un bouillon de 2.600 euros pour Escaudœuvres et là on rétablit un peu. »

Monsieur le Maire : « C'est l'organisation de la course cycliste au mois de juin 'élite nationale'. La Chambres des Métiers a demandé cette année une subvention de 270 euros. Nous pouvons en discuter. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Nous avons reçu un courrier et dans ce courrier il y avait 3 bénéficiaires de stages à la Chambre des Métiers pour ces stages il fallait donner 90 euros par élève donc on doit donner 270 euros. Maintenant rien n'est acquis, si vous n'êtes pas d'accord on ne les donne pas c'est à vous de décider. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Les gens qui ont fait les stages sont des employés communaux ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Non, ce sont des gens d'Escaudœuvres. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Et vous saviez avant qu'ils allaient demander une participation ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Non. »

Monsieur le Maire : « Non, on ne le savait pas bien évidemment. Mais je donne la parole à Monsieur LEFEBVRE. »

Monsieur Guy LEFEBVRE, Adjoint au Maire : « Moi, ça me choque un peu parce que la Chambres des Métiers que ce soit la Chambres des Métiers ou un organisme consulaire, la C.C.I. par exemple c'est l'État et puis il y a la chambre des métiers ce sont les artisans qui abondent chaque année. Le volet « formation », je veux bien l'entendre, mais c'est plus au Conseil Régional d'abonder dans ce domaine là, ce n'est pas aux communes à payer les agents de l'État, je m'excuse. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Comme on n'avait pas discuté cette partie, je me devais de tenir compte de cette demande. Maintenant, on refuse, on refuse, on est là pour voter. »

Monsieur le Maire : « On peut très bien refuser. Tout à l'heure, nous verrons si nous l'acceptons ou nous la refusons. Enfin, tout au moins, elle est proposée et par rapport à eux c'est normal de proposer ce qu'ils nous demandent. Les « Scènes Mitoyennes » 8.000 euros et cela redescend à 7.500 euros, c'est pour l'organisation, puisqu'on en fait partie de ces spectacles à Escaudœuvres, cela fait partie du budget des fêtes et des cérémonies. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Pourquoi, ça baisse ? »

Monsieur André PLATEAU, Adjoint aux fêtes : « Parce que c'est un pourcentage, 2,15 euros par habitant. »

Monsieur le Maire : « Et comme le nombre d'habitants baisse ! Il y a quelques avantages quand même. S'agissant des subventions exceptionnelles, on inscrit 1.900 euros elles sont attribuées lorsque les clubs sportifs vont à l'étranger c'est

pour participer à leurs frais, tournoi par exemple du basket, du hockey, du tennis de table. Donc on donne 350 euros pour leur déplacement à l'étranger, mais tout cela ne risque pas d'être dépensé en totalité, tout au plus en partie. Bike and run : c'est pour l'organisation d'une course, Madame MORY peut vous en parler. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « C'est une demande de Monsieur Christophe LEGRAND qui est le Président du Triathlon de Cambrai qui avait besoin d'une commune pouvant l'accueillir et qui possédait des structures possédant des vestiaires. Il avait contacté Naves, mais Naves n'a pas de structure avec des vestiaires pour pouvoir accueillir cette manifestation sportive. Bike and Run, c'est du V.T.T. et un coureur donc il faut qu'ils prennent leur douche après la course, ils se sont rabattus sur Escaudœuvres. Il nous a demandé une petite subvention pour l'aider, il a des sponsors, il a demandé au Conseil Régional qui lui a promis une subvention, mais il ne l'a toujours pas. Pour organiser les collations, l'intendance, il a demandé 500 euros et si vous n'êtes pas d'accord on peut revoir la somme. Il a proposé aussi de faire participer les sportifs, les jeunes, les adhérents des clubs sportifs d'Escaudœuvres qui voudraient participer à cette manifestation gratuitement sans avoir à payer l'engagement puisque chaque coureur va payer un engagement. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « C'est une association de où ? »

Monsieur le Maire : « C'est le Triathlon de Cambrai. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « C'est la première fois que ça se fait dans la région et c'est une sélection pour les championnats de France. »

Monsieur le Maire : « Cette manifestation sportive aurait lieu le 10 mai. Avoir une manifestation sportive que nous ne connaissons pas à Escaudœuvres avec la participation de jeunes d'Escaudœuvres de nos clubs vélos et courses à pied c'est une initiative intéressante. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports, précise qu'il y aura 3 circuits, un petit circuit pour amateurs de 1 km 500 ils doivent faire 2 fois le tour, après il y a 5 km, puis 10 ou 12 km pour la sélection au championnat de France. Ce n'est pas un « biathlon », c'est un « bike and run », c'est un couple, un sur un vélo qui roule et un qui court et ils peuvent changer de rôle. »

Monsieur le Maire : « On voit quelquefois à la télévision ce type de manifestation sportive. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Sur le premier tour, ils sont tenus de faire autant de mètres sur leur vélo et seulement après ils ont le droit de changer, ils courent côte à côte. »

Monsieur le Maire : « Comme il y aura un passage à l'étang, nous avons demandé au Président de la pêche de les laisser passer et de ne pas les mettre à l'eau quand même et puis on a toujours du monde dans ce secteur. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Ils partiront du stade de hockey, ils se sont rapprochés du club de hockey. Le club de hockey leur prête la structure avec les vestiaires, ils ne pouvaient pas avoir Benoît Frachon car il y a les Floralties ce jour là. Pour ne pas bloquer la circulation rue d'en bas, on s'est rabattu sur la rue Marie-Anne CATTIAUX et le club de Hockey qui a gentiment prêté ses locaux (douches et inscriptions). »

Monsieur le Maire : « On peut peut-être discuter sur la Chambre des Métiers, sur cette subvention demandée de 270 euros, on peut simplement voter. Qui est pour ? Personne ? La dotation est refusée. Et puis sur ce « Bike and run » cette course un peu spéciale à pied et à vélo côte à côte qui est pour verser une dotation de 500 voire 1000 euros. La commission était plus pour accorder 500 euros plutôt que 1.000 euros. On va d'abord dire qui est pour 1.000 euros et puis après qui est pour 500 euros. Je pense que c'est aussi une association de Cambrai que nous accueillons à Escaudœuvres. Qui est pour 1.000 euros ? Madame MORY et Monsieur le Maire, on a 2 voix. Qui est pour 500 euros ? Voilà, le reste moins 2 et abstentions 4. Donc c'est 500 euros. »

Monsieur Raymond PIGOT, Conseiller Municipal : « 'Les Amis de Ma Maison' c'est quoi les 1.000 euros puisque cela n'a jamais été accordé ? »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Si, ils ont toujours eu une petite subvention, mais l'année dernière elle a mal rempli son dossier de demande de subvention. Dans la rubrique subvention demandée, elle a mis zéro. Parce qu'elle ne voulait pas donner de chiffres. Mais elle pensait avoir ses 1.000 euros comme elle l'avait avant, elle n'a pas compris. »

Monsieur le Maire : « Elle s'est dit un peu candide : je vais mettre zéro euro et ils vont me donner 1.000 euros. On a donné zéro euro. »

Madame Nicole MORY : « Quand Gérard voit zéro, il met zéro. Ce n'est pas « Ma Maison » qui va recevoir ça, c'est l'association 'Les Amis de Ma Maison'. »

Monsieur le Maire précise : « C'est l'association 'Les Amis de Ma Maison' qui organise des manifestations dont les bénéficiaires sont les personnes âgées, la municipalité donnait également au moment de Noël ou au moment de Pâques. »

Monsieur Raymond PIGOT, Conseiller Municipal, indique qu'il n'est pas d'accord pour financer une maison de retraite.

Madame Nicole MORY : « C'est une association qui s'est créée au moment de la fermeture de la maison de retraite. Ils se sont constitués en association pour pouvoir organiser le couscous de soutien tous les ans qui a lieu à Villers en Cauchies et dont les bénéfices sont entièrement destinés aux personnes âgées de 'Ma Maison'. Donc c'est un beau geste je crois. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Ils sont méritants car ils font leur couscous eux-mêmes et organisent le repas entièrement de A à Z. »

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces dotations et ces subventions ? »

Monsieur David JOURDAIN, Conseiller Municipal : « J'avais déjà abordé le sujet l'an dernier ; je voudrais revenir sur la S.D.A. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Nous sommes contraints à adhérer. »

Monsieur David JOURDAIN, Conseiller Municipal : « C'est une convention ? »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Oui, renouvelée chaque année. »

Monsieur le Maire : « Les textes législatifs prévoient l'adhésion de la collectivité, on est obligé de cotiser à la Société Défense des Animaux. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « J'ai essayé quand je suis arrivé de supprimer le versement de la cotisation, en vain. »

Monsieur David JOURDAIN, Conseiller Municipal : « C'est quand même un comble de cotiser 1.710 euros pour des chiens qui ne sont jamais ramassés et en plus il faut payer les interventions ponctuelles 80 euros. »

Monsieur le Maire : « 4 chiens l'année dernière ont été ramassés sur le territoire de la ville, c'est une convention que l'on est tenu de respecter. Mis à part ces remarques ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Je voudrais conclure ce chapitre des subventions. A Escaudœuvres, un certain nombre d'associations ne se posent pas de question en remplissant les dossiers de subventions les demandes sont les mêmes d'une année sur l'autre. D'autres, par contre, jouent le jeu c'est pourquoi on a eu des subventions qui ont baissé et d'autres qui ont augmenté. Quand on examine les budgets des associations, on s'aperçoit que la subvention demandée ne correspond pas aux besoins ; bien souvent c'est le contraire, c'est-à-dire que si on se réfère exclusivement à la demande beaucoup de subventions devraient baisser, alors comme c'est une subvention de fonctionnement normalement on devrait ne se baser que sur le fonctionnement lié à l'objet de l'association. C'est un peu ce que je fais quand je prends les comptes et que je calcule le besoin réel. Prenons un exemple une association qui demande 10.000 euros lorsqu'on a calculé ses besoins on arrive à 8.000 euros. Je pense et l'année prochaine on en discutera certainement en commission que je vais proposer d'accorder une subvention comme on l'a voté à l'heure actuelle à hauteur du besoin de fonctionnement mais la différence dont auraient besoin les associations sera votée par vous. Je fais remarquer que certaines associations ont des subventions qui représentent plus de 50 % de leur budget, ce n'est pas légal. Ensuite cette subvention est une subvention de fonctionnement si vous présentez un projet de budget comme les anciens combattants par exemple : achat de fleurs, des commémorations, des repas, c'est l'objet de l'association et on prendra en compte l'objet de leur association on prendra en compte les dépenses, les recettes, les charges etc.. qui y sont liées. On fera un plus et un moins et on dira : il leur manque autant pour fonctionner. Ça c'est une subvention de fonctionnement. L'année prochaine je vais essayer de proposer une subvention liée au fonctionnement et à côté il y aura la possibilité tout au long de l'année quand quelqu'un aura besoin de quelque chose de proposer un budget avec une demande de subvention, la commune donnera de l'argent en fonction des besoins réels de l'association, on donnera l'argent à bon escient et non pas au hasard. Voilà c'est ce que je vais essayer de préparer pour l'année prochaine, c'est à dire qu'il faut s'attendre à ce que les budgets de fonctionnement baissent, ceux qui ne sont pas sincères dans le budget verrons baisser leur subvention, d'autres verrons peut être leur budget augmenter parce qu'ils ne demandent pas assez et ce qu'elle que soit l'association. Cela sera également fait dans le but de faire bouger les associations. Beaucoup d'associations ne font rien et se contentent de toucher la subvention chaque année. D'autres associations se démentent comme des « dingues » pour trouver de l'argent pour boucler leur budget d'autres associations se reposent sur leurs lauriers et ne font absolument rien ce n'est pas normal.

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Je voudrais dire que certains clubs qui bénéficient déjà de grosses subventions bénéficient également des véhicules qu'on leur prête, il ne faut pas l'oublier. J'ai fait un petit calcul. Depuis le 9 janvier 2009, par rapport à l'utilisation de ces véhicules (c'est la Mairie qui fait le plein le lundi), le basket a déjà fait 1.360 km et le foot en est déjà à 4.700 km, le hockey à 2.600 km. »

Monsieur le Maire : « Ça dépend aussi du nombre d'équipes. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Oui, je suis d'accord on a établi pour chaque club et pour chaque véhicule un cahier de route, il y en a certains qui ne veulent pas le remplir. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Et bien, ceux là n'auront pas de subvention. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « On est en droit de savoir ce à quoi servent les deniers communaux et moi si les cahiers ne sont pas remplis on verra, je demanderai au conseil municipal de revoir le prêt des véhicules car cela représente des sommes considérables à rajouter à la subvention. Si ces clubs là sont déjà sur la balance avec près de 50 % de subvention versée par la Mairie qu'est ce que cela va être si on leur rajoute les frais de route. »

Monsieur le Maire : « Sans parler des détériorations des véhicules, des sièges... »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Il y a déjà eu 8.000 euros dépensés pour la réparation de ces véhicules depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Moi, cela m'est déjà arrivé de prendre un véhicule le dimanche qui avait servi la veille il était dans un état déplorable ! Les gens n'ont aucune conscience, ils s'en fichent complètement. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Ils ne ramassent pas les papiers de bonbons, les paquets de chips, les boîtes de Coca, tout est dans les véhicules et c'est nous qui devons ramasser. Ce n'est pas aux femmes de ménage à nettoyer. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « C'est compliqué, mais il faut faire un état des lieux à chaque fois. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Un état des lieux et aussi un carnet de bord pour savoir où on va. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Oui, mais le carnet de bord, ils ne le remplissent pas. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « S'ils ne le remplissent pas, ils n'ont plus de véhicule. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « J'avais demandé la copie du permis de conduire pour savoir qui conduisait le véhicule. Tout le monde l'a, les 3 ou 4 qui l'utilisent le plus souvent l'ont. »

Monsieur le Maire : « C'est du matériel communal, ce sont des véhicules que nous avons achetés neufs et on ne sait même pas qui conduit le véhicule quand ils partent pour certains clubs. C'est quand même quelque chose de terrible. Imaginons un accident mortel, on vient voir Monsieur le Maire c'est lui qui est responsable bien évidemment on va donc être très vigilant. Ils veulent des véhicules le matin, l'après-midi ils ne les rendent pas à l'heure, ils les remettent chez eux, ils remettent les clés dans une boîte, l'autre ne trouve pas les clés dans la même boîte, ils ne se sont pas compris. C'est d'une complexité, mais on va être sur le week-end complet samedi-dimanche, par véhicule et par club et on va faire signer en mairie dans la semaine pour savoir qui part avec quel véhicule, à quelle heure, quel jour, un état des lieux qui sera obligatoirement fait. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « De toute façon, il ne faut pas se leurrer, nous avons 4 fourgons qui vieillissent, on les répare tous les ans et ça nous coûte la « peau des fesses » en réparations, c'est la raison pour laquelle je ne pense pas que l'on va les remplacer. Je crois que l'on va partir sur un système de location de fourgon par l'association comme cela se fait à Cambrai parce que le système de fourgon à prêter ça coûte beaucoup trop cher à la commune. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « L'autre jour, on m'a dit : il n'y en a pas assez, il faudrait en acheter des autres. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « C'est tellement simple ! »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « C'est simple, on vient chercher les clés le vendredi et on ramène les clés le lundi matin et encore quand on a le courage de les rapporter car souvent ils les mettent dans la boîte aux lettres. »

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de subventions 2009 aux associations et sur les propositions de dotations 2009 qui ont été présentées et débattues.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité au titre de l'exercice 2009 les subventions et dotations suivantes :

<b><u>ASSOCIATIONS SPORTIVES</u></b>	<b>SIGLE</b>	<b>PRESIDENT</b>	<b>SUBVENTION 2008</b>	<b>PROPOSITION DE SUBVENTION 2009</b>	<b>SUBVENTION 2009 VOTEE</b>
ASSOCIATION LA SCALDOBRIGIENNE	SCALDO	DERMY Bernard	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
GYMNAST-ENTRETIEN ADULTES	G.E.A.	DHAUSSY Marie-Thérèse	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
PETANQUE CLUB d'ESCAUDOEUVRES	P.C.E.	QUERLEU Serge	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
HOCKEY CLUB ESCAUDOEUVRES	H.C.E.	GRATTEPANCHE Michel	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
TENNIS DE TABLE	T.T.E.	SETAN Frédéric	19 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
CYCLO CLUB ESCAUDOEUVRES	C.C.E.	THELLIEZ Jean-Marc	5 100,00 €	5 100,00 €	5 100,00 €
M K C (MAWASHI KARATE CLUB D'ESCAUDOEUVRES)	M.K.C.E.	VANDEVILLE Jean-Pierre	3 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
GARDONS LA PÊCHE	G.L.P.	VALEZ Guy	4 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
BASKET CLUB ESCAUDOEUVRES	B.C.E.	DOISE Pierre	33 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €
CLUB ATHLE.ET SPORTIF	C.A.S.E.	CHARLET Vincent	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
ECOLE GYMNASTIQUE ENFANTS	E.G.E.	MORY Nicole	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
JUDO JU JITSU	J.J.E.	MORY Yves	13 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	159 600,00€	161 600,00 €	161 600,00€

<b><u>ASSOCIATIONS COMMEMORATIVES</u></b>	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2008	PROPOSITION DE SUBVENTION 2009	SUBVENTION 2009 VOTEE
FNACA (FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE)	FNACA	DAIX Edouard	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
ASS DT PRIS GUERRE (ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE)	ACPG.	RACLOT Louis	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
		<b>TOTAL</b>	3 900,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €

<b><u>ASSOCIATIONS D'ANIMATIONS</u></b>	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2008	PROPOSITION DE SUBVENTION 2009	SUBVENTION 2009 VOTEE
THE FLORA COMPAGNY	T.F.C.	MARLIERE Philippe	2 900,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
ASS ESPACE NATURE ET ANIMALIER	E.N.A.	TANCHON Yves	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
ASS LES JEUNES TALENTS	J.T.E.	FONTAINE Mélanie	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE	U.C.A.E. "Scaldo Bouge"	WECLAWIAK Gilles	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	17 400,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €

<b><u>ASSOCIATIONS DE LOISIRS</u></b>	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2008	PROPOSITION DE SUBVENTION 2009	SUBVENTION 2009 VOTEE
CLUB 3 <sup>ème</sup> ÂGE SCALDOBRIGIEN	C.T.A	GUIMIER Roger	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
ASS.CLUB DU TEMPS LIBRE	C.T.L.	GUILLEMAIN Jean-Claude	3 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
O3 RACING	O.3.R.	RONNEL Frédéric	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATION DANSE DE SALON	A.D.S.E.	WOISEL Eliane	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATION de QUARTIER TISSERIN	A.Q.T.	PHOLOPPE Stéphane	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
AMITIES INTERNATIONALES D'ESCAUDOEUVRES	A.I.E.	DHAUSSY André	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		<b>TOTAL</b>	8 500,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €

<u>ASSOCIATIONS CULTURELLES</u>	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2008	PROPOSITION DE SUBVENTION 2009	SUBVENTION 2009 VOTEE
HARMONIE MUNICIPALE ESCAUDŒUVRES	H.M.E.	LAINÉ Joël	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
HARMONIE MUNICIPALE ESCAUDŒUVRES subvention 2008	HME	LAINÉ Joël	0 €	4 000,00 €	4 000,00 €
ECOLE MUSIQUE HARMONIE MUNICIPALE		LAINÉ Joël	0 €	11 800,00 €	11 800,00 €
OFFICE MODERNE DE LA CULTURE d'ESCAUDŒUVRES	O.M.C.E.	VALEZ Guy	4 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
OFFICE MODERNE DE LA CULTURE d'ESCAUDŒUVRES (O.M.C.E. - INTERVENTION MUSIQUE ECOLES)	O.M.C.E.	VALEZ Guy	10 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
GROUPE GENEALOGISTES AMATEURS CAMBRESIS	G.G.A.C.	DOMISE - PAGNEN Gérard	1 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
SCALDOCOUTURE	S.C.	COUPEZ Bernadette	1 150,00 €	1 150,00 €	1 150,00 €
		<b>TOTAL</b>	22 150,00 €	38 950,00 €	38 950,00 €

<u>ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE</u>	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2008	PROPOSITION DE SUBVENTION 2009	SUBVENTION 2009 VOTEE
A.P.È. (ASSOCIATION LES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES)	A.P.E.	MORCHOISNE Franck	3 800,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
U.N.R.P.A. (UNION NATIONALE DES RETRAITES ET DES PERSONNES AGEES)	UNRPA	MUSY Claude	2 600,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	C.C.A.S.	CANDELIER Anne-Sophie	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	206 400,00 €	206 000,00 €	206 000,00 €

**TOTAL DES SUBVENTIONS 2009 : 434 950,00 €uros**

<b>ASSOCIATIONS BENEFICIAINT DE DOTATIONS</b>	DOTATIONS 2008	DOTATIONS 2009
ASS ACTION	2 800,00 €	1 600,00 €
THEATRE EN CAMBRESIS	2 800,00 €	2 800,00 €
ASS.DEPART.INFORM.LOGEMENT (ADIL)	518,00 €	518,00 €
SYNDICAT C.G.T. COMMUNAUX D'ESCAUDŒUVRES	600,00 €	600,00 €

SOCIETE DEFENSE ANIMAUX (SDA)	1 610,00 €		1 710,00 €
NOUVE.ASS.FR.SCLEROSE PLAQUES	200,00 €		200,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	400,00 €		400,00 €
INSTITUT RECHERCHES CANCER	200,00 €		200,00 €
AIDES	200,00 €		200,00 €
CENTRE REGIONAL NORD (VACANCES DE NEIGE)	100,00 €		100,00 €
ASS CYCLO CLUB CAMBRESIEN	2 600,00 €		5 000,00 €
DEPORTES (INTERNES RESISTANTS)	450,00 €		450,00 €
ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	500,00 €		500,00 €
MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	3 280,00 €		3 280,00 €
AFM (MYOPATHIES)	200,00 €		200,00 €
PAROISSE : SAINT VAAST - SAINT-GERY	100,00 €		100,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	150,00 €		150,00 €
LES AMIS DE MA MAISON	0		1 000,00 €
SCENES MITOYENNES	8 000,00 €		7 500,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	400,00 €		400,00 €
ASSOCIATION TCHERNOBYL	200,00 €		200,00 €
ASS NOUVEAU PLANNING FAMILIAL	150,00 €		150,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 900,00 €		1 900,00 €
AMICALE LAÏQUE	250,00 €		250,00 €
CAMBRAI AMITIES	500,00 €		500,00 €
Association CAMBRAI TRIATHLON (BIKE AND RUN)	0		500,00 €
<b>TOTAL</b>	28.108,00 €		30.408,00 €

**TOTAL DES DOTATIONS : 30 408,00 €uros**

**TOTAL GENERAL (SUBVENTIONS ET DOTATIONS) : 465 358,00 €uros**

- Précise que ces subventions ne sont pas grevées d'affectation spéciale, mais ont bien pour objet les besoins généraux des associations bénéficiaires ;
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009, article 65736 et 6574.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 1 abstention : Monsieur Guy CACHEUX et 4 voix contre (élus du groupe 'Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres')

- Adopte le Budget Primitif 2009 tel qu'il a été présenté.

3 : Réalisation d'un emprunt pour financer divers travaux d'investissement : Chemin de Cauvoir, extension de l'Eglise, mise aux normes de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion du débat d'orientations budgétaires la possibilité de souscrire un emprunt pour financer les investissements a été évoquée. Les recettes attendues sont très insuffisantes pour équilibrer la section d'investissement. Les recettes sont passées de 2.510.000 euros en 2006 à 1.600.000 euros en 2008. Les recettes d'investissement 2009 ne devraient pas être supérieures à 650.000 euros. Cette perte de recettes de près de 1.900.000 euros ne permet pas de faire face aux investissements initialement prévus. Cette situation a obligé la municipalité à revoir à la baisse les investissements 2009. Toutefois, nous sommes dans l'obligation de souscrire un prêt estimé à 800.000 euros pour financer les investissements programmés et subventionnés.

Monsieur le Maire explique ensuite que ce prêt pourrait être souscrit à moyen terme à taux fixe. Quatre établissements bancaires ont été consultés et mis en concurrence. Il s'agit de DEXIA CLF, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Seul ce dernier établissement financier a remis une proposition. Les conditions sont les suivantes : montant du prêt 800.000 euros remboursable en 15 ans à taux fixe 4,43 % montant de l'annuité 74.133,00 euros à compter de 2010.

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des questions ? Il donne ensuite la parole à Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances.

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Dans la conjoncture actuelle, souscrire un emprunt n'est pas aisé. Nous avons consulté 4 banques et nous n'avons eu qu'une réponse celle de la Caisse d'Épargne, les autres établissements financiers consultés ne sont pas intéressés : DEXIA, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole. La Caisse d'Épargne a répondu favorablement aux conditions que Monsieur le Maire vous a données. Les conditions d'octroi de ce prêt sont intéressantes compte tenu de la conjoncture. Nous devons nous engager avec la Caisse d'Épargne très vite car le délai de réponse a été fixé au 31 mars, passé cette date les conditions d'obtention des prêts aux collectivités vont changer et seront moins favorables il y a quelques mois ils n'avaient pas la possibilité de prêter de l'argent. Sur la pression du gouvernement, vu la situation financière, la plupart des collectivités ont été autorisées à ouvrir une ligne de crédit afin de prêter aux communes. Je terminerai en rappelant que cet emprunt ne va pas augmenter la dette sauf pour 2010. »

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal : « C'est en fait une opération blanche. »

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur les réalisations d'un emprunt d'un montant de 800.000 euros. Auprès de la Caisse d'Épargne dans les conditions énoncées ci avant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (4 voix contre : liste 'Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres')

- Décide de souscrire un prêt d'un montant de 800.000 euros auprès de la Caisse d'Épargne.
- Autorise son Maire à signer le contrat de prêt à passer avec la Caisse d'Épargne dans les conditions suivantes : montant du prêt 800.000 euros à taux fixe 4,43 % remboursable en 15 annuités de 74.133,00 euros.

#### 4 - Ouverture d'une ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les conditions de paiement aux fournisseurs sont passées de 45 jours date de réception de la facture à 40 jours au 1<sup>er</sup> janvier 2009 le délai sera ramené à 35 jours puis à 30 jours au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Nous connaissons tous les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales dans la gestion quotidienne de leur trésorerie et en particulier les retards constatés pour l'encaissement des recettes versées par l'État. Cette situation existe depuis plusieurs années et nous devons nous attendre à devoir payer des intérêts moratoires consécutifs au retard de paiement des factures.

Monsieur le Maire expose que la solution serait d'ouvrir une ligne de trésorerie votée par le Conseil Municipal et dont les crédits seront utilisés au fur et à mesure en fonction des besoins de la trésorerie de la commune.

Il s'avère indispensable d'établir une convention avec l'établissement prêteur pour le retrait de fonds en fonction des besoins de trésorerie de la commune dans la limite du plafond fixé par cette convention pour une durée d'une année renouvelable. Les frais financiers figureront au Budget communal et affectés au compte 627. Ainsi selon les besoins de trésorerie, la commune adressera une demande à l'établissement prêteur qui mettra dans un délai de 48 heures le montant à disposition de la Trésorerie Municipale. La commune pourra par ailleurs rembourser tout ou partie du capital emprunté en fonction de ses possibilités. 4 établissements bancaires ont été consultés. Un seul établissement financier : La Caisse d'Épargne a répondu favorablement selon les conditions suivantes : établissement d'une ligne de trésorerie LTI CENFE d'un montant de 400.000 euros (référence valeur EURIBOR d'une semaine soit actuellement 0,96 %) plus un taux d'intérêt de 1,40 % soit un taux de sortie de 2,36 % augmenté de 0,10 % de frais. Les intérêts étant à régler trimestriellement.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances.

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances, explique que cela est un peu comme chez vous lorsque vous avez un crédit revolving « Il s'agit en quelque sorte d'une autorisation de découvert. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Il s'agit d'un lapsus révélateur. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « De toute façon les dépassements de crédits que vous pouvez obtenir de votre banque à titre personnel c'est l'équivalent d'un Crédit revolving ni plus, ni moins. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal, demande : « La trésorerie de Cambrai ne peut pas le faire ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN : « La Trésorerie de Cambrai ! Sûrement pas ! Il faut rappeler que si la trésorerie « assure la comptabilité des collectivités locales » elle a avant tout pour mission de gérer les deniers de l'État. Il n'entre pas dans les compétences du Trésor Public d'autoriser des découverts aux communes encore moins de leur consentir des lignes de trésorerie. Elle règle les factures communales lorsqu'elle dispose des fonds nécessaires (Produit de Taxe Professionnelle, dotations, subventions...)

Monsieur le Maire précise : « Cette règle s'applique à toutes les communes. Nous recevons les diverses dotations de l'État, les produits des impôts locaux, le reversement de la C.A.C. non pas en une seule fois mais par 12<sup>ème</sup> avec quelque fois plus ou moins de retard, ce qui génère pour les comptabilités communales d'énormes problèmes ; il y a eu des mois en 2007 où nous n'avons rien perçu. Au mois de novembre par exemple ; nous avons encaissé les dotations de novembre et décembre fin décembre. Cela veut dire que l'on ne reçoit pas toujours les mêmes recettes mensuelles. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permettra dans ce genre de situation de continuer à payer les factures dans le délai de 30 jours. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Il ne faut pas croire que nous réalisons un scoop en ouvrant une ligne de trésorerie ce système est en vigueur depuis longtemps, à Cambrai, à la C.A.C, à Neuville Saint-Rémy... la ligne de trésorerie est une facilité de pouvoir payer les factures et d'éviter de payer des intérêts moratoires qui sont de toute façon supérieurs aux intérêts qui seront à payer au fur et à mesure des sommes décaissées. D'autre part, à l'inverse, les excédents de trésorerie pourront renflouer le capital décaissé, Monsieur Guy CACHEUX pourra vous en parler. »

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal : « 2,36 % augmenté de la marge de 0,10 % de frais de commission d'engagement. Par exemple, la C.A.C. paiera toujours ses intérêts en décembre car sa ligne de trésorerie a été réalisée en décembre. »

Après en avoir largement débattu,

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer pour ouvrir une ligne de trésorerie dans les conditions précisées ci avant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (4 voix contre : liste 'Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres')

- Décide d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de permettre un règlement des dépenses de la commune dans des délais raisonnables et pour faire abstraction des aléas liés à l'encaissement des recettes versées par l'État.
- Sollicite la Caisse d'Épargne pour réaliser cette opération.
- Autorise son Maire à ouvrir une ligne de trésorerie LTI CENFE d'un montant de 400.000 euros selon les caractéristiques suivantes : valeur EURIBOR une semaine + 1,40 %. Aujourd'hui le taux est de 0,96 % soit un taux de sortie de 2,36 % augmenté de 0,10 % de frais. Intérêts réglés trimestriellement.
- Autorise son Maire à signer la convention à passer avec l'établissement prêteur, ainsi que les contrats de prêt.

##### 5 - Dette de loyer d'un logement communal – Echelonnement de la dette.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur et Madame Gilles HERLEM sont locataires d'un logement communal, sis, 68, rue du Marais à 59161 ESCAUDŒUVRES. Le Conseil Général du Nord a accordé une aide financière de 2.000 euros au titre du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) la créance résiduelle étant de 1.625,25 euros. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager le remboursement de cette créance de la manière suivante :

- solde dû 1.625,25 € : remboursable mensuellement sans intérêt sur une période de 60 mois soit 27 euros par mois.

Il indique que dans cinq ans la créance sera remboursée. « Nous avons une autre solution, c'était d'abandonner la créance mais je considère que même pour un logement communal les loyers dus doivent être payés. La municipalité fait un effort en fixant à 27 euros par mois pendant 60 mois le remboursement de la créance. Y a-t-il des questions ? »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « J'ai une question qui dépasse ce cadre. Ça fait plusieurs fois qu'avant différents conseils municipaux nous avons nominativement des noms de personnes c'est un peu gênant. »

Monsieur le Maire lui répond que pour le F.S.L. nous sommes obligés. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Est-ce qu'on ne peut pas le traiter en commission ? »

Monsieur le Maire précise que c'est du seul ressort du Conseil Municipal. »

Monsieur Guy LEFEBVRE Adjoint à l'urbanisme : « Il faut à tout prix indiquer le nom. Je voudrais revenir à ce que vous venez de dire pour éclairer un petit peu plus votre lanterne. Le 68 rue du Marais fait partie des 18 logements qui restent du programme de réhabilitation des anciens logements de l'ancienne municipalité, ces opérations ont été lancées aux environs des années 2000. Initialement il était prévu que pour ces 18 constructions les locataires puissent sous certaines conditions accéder à la propriété. Il y a eu un pseudo montage de location acquisition pour 9 d'entre eux. Sur les 9, ça se passe à peu près normalement pour 6 parce que les prestations de la C.A.F. couvrent le montant de remboursement du loyer et sur les 3 autres nous en sommes à la résiliation amiable de la vente. Ce n'est pas encore fait, ça traîne depuis 2 ans parce que le notaire en charge des dossiers n'est pas très pressé de faire ça. Sur les 10 autres restant, dont le logement qui nous occupe, ce sont les locations acquisitions qui ont mal tourné pour différentes raisons. Ce qu'il faut savoir quand même c'est que cette mise en location fait suite à une délibération qui a annulé une première délibération qui proposait effectivement dans le cadre de la pseudo location acquisition ce logement. Il y a eu une 2<sup>ème</sup> délibération qui a été prise en 2002 et qui a fixé un montant de loyer à 335 euros. Pourquoi ? On ne sait pas d'où ça vient. Le montant avait été inventé. Aujourd'hui, le loyer brut est de 335 euros. Ce qu'il faut savoir c'est qu'en janvier 2009 le montant de l'allocation logement est de 341 euros c'est à dire qu'il est supérieur au montant du loyer brut. C'est ce qui est différent des années précédentes. En 2002, il y avait beaucoup moins cela explique le fait du dérapage et que la dette s'est constituée. Effectivement on demande d'accepter les conditions du F.S.L. et les conditions d'échelonnement de la dette parce que cela permettra de la recouvrer. Sachant quand même que les 27 euros de remboursement sont couverts par l'allocation logement.

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Ils payent leur loyer maintenant ? »

Monsieur Guy LEFEBVRE, Adjoint à l'urbanisme : « Ils n'ont pas à payer leur loyer puisque l'allocation logement dépasse le montant du loyer. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Là c'est un remboursement de dettes en gros, mais ils sont toujours dans la maison. Donc ils ont un loyer à payer, qui le paie celui-là. »

Monsieur Guy LEFEBVRE : « Il faut savoir que le loyer en cours est payé. Le dérapage provient surtout des années 2003 – 2004. Je ne vous cacherai pas que l'on avance, d'ici à quelques mois vous aurez un organisme qui viendra discuter avec le Conseil Municipal, on avance sur ces dossiers pour trouver une solution à la fois équitable pour les locataires, équitable pour nous Mairie et pour tout le monde. Sans vouloir, je le répète, m'étaler, l'ancienne municipalité n'avait pas à jouer les banquiers et n'avait pas à se substituer aux promoteurs immobiliers. »

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal, demande : « Est-ce qu'il y avait eu des contrats signés devant notaire ? »

Monsieur Guy LEFEBVRE, Adjoint à l'urbanisme : « Il y avait eu des engagements des parties qui devaient faire l'objet d'actes notariés. Il y avait un délai de quatre mois pour passer l'acte définitif qui pour plusieurs raisons n'a pas abouti. Ensuite, on est passé pour une 2<sup>ème</sup> technique, qui était mieux que la 1<sup>ère</sup> je parle des dix en question. Là, par contre, il n'y

a pas eu de bail écrit. Il y a une feuille de location qui fait office de bail. Si un organisme social reprend ces dossiers durant un certain nombre d'années, ils sont obligés de reprendre ce loyer obligatoirement pour pouvoir remettre après les loyers au niveau des loyers H.L.M. »

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder à Monsieur et Madame Gilles HERLEM un aménagement de leur créance de loyer.
- Le remboursement se fera selon les modalités suivantes :
  - o Montant dû 1.625,25 euros remboursement mensuel sans intérêt sur une période de 60 mois, soit 27 euros par mois.
- Dit que la recette correspondante sera imputée à l'article 752 du Budget communal.

#### 6 - Organisation et fonctionnement des centres d'accueil et de loisirs de juillet et août 2009

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le succès que rencontrent chaque année les centres d'accueil et de loisirs auprès des enfants et des parents. La commission communale des sports-loisirs-jeunesse et le bureau municipal se sont réunis afin d'examiner les conditions de fonctionnement de ces centres. Cette année encore, tout a été mis en œuvre afin que les enfants de la commune passent un excellent séjour.

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance à l'assemblée des modalités d'organisation et de fonctionnement des centres d'accueil et de loisirs qui se dérouleront en juillet et août prochains.

En juillet, un centre « maternelle » (de 2 à 6 ans) et un centre adolescents préadolescents (de 7 à moins de 16 ans) fonctionneront du lundi 6 juillet au vendredi 24 juillet 2009.

En août, un centre « maternelle » (de 2 à 6 ans) et un centre adolescents préadolescents (de 7 à moins de 16 ans) fonctionneront du lundi 3 août au vendredi 21 août 2009.

Les vacances sportives seront organisées en juillet et août pour les enfants de 7 à 14 ans, elles fonctionneront en juillet du lundi 6 au vendredi 24 et en août du lundi 3 au vendredi 21.

Le tarif du droit d'inscription pour les centres d'accueil et de loisirs de juillet et août repas non compris est fixé comme suit :

CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS				
Revenus annuels	ESCAUDŒUVRES Non allocataires Pour 3 semaines	ESCAUDŒUVRES Bénéficiant des bons vacances Pour 3 semaines	EXTERIEURS Non allocataires Pour 3 semaines	EXTERIEURS Bénéficiant des bons vacances Pour 3 semaines
Jusqu'à 11.999€	32,25 €	4,50 €	58,50 €	30,75 €
De 12.000 à 16.999€	37,50 €	9,75 €	79,50 €	51,75 €
Supérieur à 17.000€	40,50 €	12,75 €	111,00 €	83,25 €

CENTRE SPORTIF				
Revenus annuels	ESCAUDŒUVRES Non allocataires Pour 3 semaines	ESCAUDŒUVRES Bénéficiant des bons vacances Pour 3 semaines	EXTERIEURS Non allocataires Pour 3 semaines	EXTERIEURS Bénéficiant des bons vacances Pour 3 semaines
Jusqu'à 11.999€	47,25 €	19,50 €	73,50 €	45,75 €
De 12.000 à	52,50 €	24,75 €	94,50 €	66,75 €

16.999€				
Supérieur à 17.000€	55,50 €	27,75 €	126,00 €	98,25 €

Le tarif des repas pourra être fixé comme suit :

- enfant de plus de 6 ans	2,60 €uros
- pour 2 enfants et plus (+ de 6 ans) de la même famille	2,45 €uros
- enfant de moins de 6 ans	2,34 €uros
- pour 2 enfants et plus (- de 6 ans) de la même famille	2,18 €uros
- frais de garderies – l'heure forfaitaire	1,00 €uro

L'encadrement pour chacun des centres sera assuré par 1 directeur ou 1 directrice diplômé(e) et un directeur (ou directrice) adjoint.

La rémunération du personnel d'encadrement sera établie en fonction du barème suivant en tenant compte des rémunérations attribuées dans les autres communes et sur les conseils de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Les rémunérations sont nettes tout compris (frais de déplacement, heures supplémentaires... compris)

- Directeurs	2 096,38 € net mensuel
- Directeurs adjoints	1 677,10 € net mensuel
- animateurs BAFA spécialisé	1 110,00 € net mensuel
- animateurs BAFA	720,65 € net mensuel
- animateurs stagiaires	670,65 € net mensuel
- animateurs	620,65 € net mensuel
- Aides animateurs	289,26 € net mensuel

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports, concernant les centres sportifs :

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Nous avons décidé cette année en commission d'augmenter légèrement les tarifs applicables aux centres sportifs car les activités qui sont proposées sont beaucoup plus chères que les activités de loisirs. Par exemple, les sorties accro branches, équitation, quads, etc. des activités sont vraiment plus chères. Nous avons donc décidé de faire un peu comme Monsieur DOISE l'avait fait de compter 5 euros par enfant, par semaine de présence. C'est pour cela qu'il y a une augmentation de 15 euros pour les jeunes d'Escaudœuvres et les extérieurs. Pour la cantine : tarif identique pour tout le monde. Nous avons été amenés à proposer une petite augmentation car nous nous sommes rendus compte depuis un an que des enfants « pas du tout sportifs », mais voulant aller plus loin et avoir d'autres activités s'inscrivaient au centre sportif, ils participaient aux déplacements, mais refusaient de faire les activités. C'est pour sélectionner les vrais jeunes sportifs et mettre tout le monde sur un même pied d'égalité. Je ne suis pas sportif alors je vais au centre de loisirs. L'an dernier, nous avons eu des jeunes filles de 14 ans qui venaient le jour s'il y avait du quad, mais qui ne voulaient pas aller à la piscine parce qu'elles allaient mouiller leurs cheveux, ces jeunes là n'ont rien à faire dans les centres sportifs. Cette année, nous allons être beaucoup plus vigilants sur les inscriptions, il y aura peut être des mécontents, mais ce n'est pas logique qu'un enfant refuse systématiquement de pratiquer les activités sportives. Nous allons essayer cette année de n'avoir que des enfants sportifs volontaires. C'est aussi pour limiter les places en août et en juillet, on refuse chaque année 20 à 30 enfants qui veulent absolument aller au centre sportif, c'est peut être injuste mais on privilégie toujours ceux d'Escaudœuvres et cette année on n'acceptera à l'inscription que ceux qui auront leur dossier rempli et s'il manque un papier, un certificat médical, la liste des vaccins le dossier ne sera pas pris en compte. Il faudra qu'il soit complet pour être pris en compte. Les animateurs N.D. (Non Diplômé), ce sont des jeunes qui ont déjà été animateurs ou aides animateurs qui ont plus de 18 ans et qui n'ont pas encore commencé leur formation BAFA. Il faut savoir que « La Jeunesse et Sports » nous impose un pourcentage d'encadrement par rapport au nombre d'enfants avec tant de BAFA, autant d'aides, autant de N.D. »

Monsieur le Maire indique que les divers centres ont été fréquentés l'an dernier par 370 enfants pour juillet et août. Il demande ensuite s'il y a des questions sur l'organisation des centres d'accueil et de loisirs et sur les centres sportifs.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Oui, quelques petites explications simplement. Le centre d'accueil de loisirs revenu annuel est-ce que c'est du brut ou du net imposable et pourquoi 11.999 est ce que cela correspond au S.M.I.C. ? »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Je ne sais pas, je ne me suis pas renseignée, mais c'est sur la déclaration d'impôts c'est le revenu net des impôts, le barème avait été fixé par l'ancienne municipalité et il a été conservé. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Est-ce que les salaires tout compris sont couverts par les recettes ? »

Monsieur le Maire : « Madame MORY va nous dire. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : Je ne peux pas vous donner toutes les recettes et toutes les dépenses. Tout ce que je peux vous dire c'est que chaque enfant bénéficie d'un budget de 60 euros. Vous multipliez 60 euros par le nombre d'enfants soit environ 370. A cela, il faut rajouter tous les salaires, y compris les salaires des femmes de ménage, des cuisinières. Je peux vous donner le bilan 2008, je l'ai sorti. Si vous voulez, je peux vous le donner, il est dans mon

ordinateur. Le centre de loisirs de l'an dernier avec les transports et tout ce que la mairie paye en plus revient à 187.000 euros. Evidemment, les recettes ne compensent pas les dépenses puisque l'on a eu environ 20.000 euros de recettes. »

Monsieur le Maire : « Je crois que c'est de l'ordre de 26.000 euros de recettes et 184.000 euros de dépenses c'est à peu près l'équivalent du budget du C.C.A.S. que nous coûtent nos enfants l'été. C'est ce que les parents ne peuvent pas leur donner en quelque sorte par d'autres activités et les vacances. Ça revient en quelque sorte à la mairie à environ 150.000 euros par an. C'est vrai que c'est un coût, mais c'est une action sociale et je pense que c'est bien pour les enfants. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Finalement, on est sympa pour les extérieurs. »

Monsieur le Maire, « Oui, je le pense aussi. Pour les extérieurs, il faut quand même signaler que ce sont quelquefois des enfants qui sont chez leurs grands-parents, ces grands-parents paient des impôts à Escaudœuvres puisqu'ils résident dans la ville. Il y a aussi des enfants scolarisés à Escaudœuvres qui sont inscrits dans nos centres d'accueil et de loisirs, il y a en qui sont licenciés dans les clubs sportifs donc en fait il n'y a pas tellement de jeunes qui n'ont aucun lien avec Escaudœuvres et qui profitent de nos centres de vacances.

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Je voudrais savoir s'il n'y a pas de concurrence déloyale vis-à-vis des assistantes maternelles sur les garderies, ce que l'on avait voté, un tarif un peu spécial à une époque. »

Madame Nicole MORRY, Adjointe aux sports : « La garderie du centre de loisirs ne dépend pas de la garderie périscolaire. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « On avait voté un taux horaire différent puisque le taux horaire de la garderie périscolaire dans les écoles était inférieur au coût horaire de garde d'enfants par des assistantes maternelles. »

Madame Annick RICHEZ, Adjointe aux écoles, petite enfance : « On avait voté ces taux pour les extérieurs surtout pour les enfants des autres communes pour le mercredi. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Voilà ! On avait dit : extérieurs bénéficiant des bons vacances et extérieurs pour centre accueil loisirs et centre accueil-vacances. Je crois que l'on est dans le même cas. »

Madame Annick RICHEZ, Adjointe aux écoles, petite enfance : « Ce n'est pas tout à fait le même cas, ces enfants-là viennent quand même aux centres de loisirs de juillet et août donc ils sont accueillis le matin. Ce n'est qu'une demi-heure ou une heure ce n'est pas tout le mercredi, toute la journée. Là, ils paient quand même leur journée de centre aéré. La garderie de 1 euro ce n'est que la petite ½ heure où les parents déposent leurs enfants, c'est vrai qu'on pourrait l'augmenter. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Moi, je suis toujours pour augmenter. »

Madame Annick RICHEZ, Adjointe aux écoles, petite enfance : « Cela ne représente que 3 ou 4 enfants par centre, ce n'est pas énorme il n'y en a pas 50 ! »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « J'avais fait la remarque que cela ne concernait qu'une ou deux personnes et qu'il n'y avait pas lieu de voter cela, je ne vais pas me contredire, je suis d'accord avec vous. J'avais une 2<sup>ème</sup> question, vous avez parlé du quad... moi avec les contrats d'assurance pour mes enfants j'ai toujours une ligne qui m'interdit des activités motorisées pour enfants. »

Madame Nicole MORRY, Adjointe aux sports : « Cette activité se déroule sur circuit fermé avec un encadrement spécifique, ce ne sont pas les enfants les plus jeunes, ce sont les plus grands. Par exemple les 10-13 ans ou 14 ans. Les directeurs font eux-mêmes leurs programmes. Je pense sincèrement que l'accro branches c'est aussi dangereux même si cela ne se voit pas. »

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur les modalités d'organisation et de fonctionnement telles que présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte les modalités d'organisation et de fonctionnement des centres du mois de juillet et août telles que présentées,
- adopte les tarifs d'inscription pour les centres de juillet et août tels que présentés,
- adopte les tarifs de cantine pour les centres de juillet et août tels que présentés,
- adopte le tarif applicable aux garderies pour les centres de juillet et août tel que présenté,
- dit que les crédits nécessaires au fonctionnement des centres sont prévus au budget primitif de l'exercice 2009.

## 7 - Mise en œuvre de l'Indemnité d'Administration et de Technicité.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, quatre décrets du 14 janvier 2002 parus au Journal Officiel du 15 janvier 2002 sont venus modifier le régime indemnitaire des travaux supplémentaires applicables à la Fonction Publique d'État. Conformément au principe de parité défini à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il y a lieu de transposer par délibération ces dispositions au niveau local.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la création de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.). Le nouveau régime indemnitaire serait applicable dans notre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Les textes de référence relatifs à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire sont :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

- le décret n° 2000-815 du 25 avril 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'État,
- le décret 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,
- le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,
- l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 relatif aux montants de référence de l'Indemnité d'Administration et de Technicité.

L'Indemnité d'Administration et de Technicité I.A.T. est attribuée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 aux agents titulaires et stagiaires, fonctionnaires et agents non titulaires de droit public exerçant les fonctions équivalentes.

Liste des catégories d'agents pouvant bénéficier de l'I.A.T. sous réserve de respecter les dispositions en vigueur ainsi que les montants de référence annuels que la collectivité souhaite mettre en place dans la limite des plafonds prévus par l'arrêté municipal du 14 janvier 2002.

<b>Cadres d'emplois et grades de la Fonction publique territoriale</b>	<b>Montant de référence annuel en euros au 1<sup>er</sup> octobre 2008</b>
<b><u>Filière administrative</u></b>	
<b>Rédacteurs territoriaux</b> jusqu'à l'I.B. 380	581,11 €
<b>Adjoins administratifs territoriaux</b>	
- Adjoins administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe	443,50 €
- Adjoins administratifs de 1 <sup>ère</sup> classe	458,31 €
- Adjoins administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	463,61 €
- Adjoins administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	469,96 €
<b><u>Filière Technique</u></b>	
<b>Agents de maîtrise territoriaux</b>	
- Agents de maîtrise	463,61 €
- Agents de maîtrise principaux	483,73 €
<b>Adjoins techniques territoriaux</b>	
- Adjoins techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	443,50 €
- Adjoins techniques de 1 <sup>ère</sup> classe	458,31 €
- Adjoins techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	463,61 €
- Adjoins techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	469,96 €
<b>Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</b>	
- Agents spécialisés de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	443,50 €
- Agents spécialisés de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	458,31 €
- Agents spécialisés principaux de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	463,61 €
- Agents spécialisés principaux de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	469,66 €
<b><u>Filière culturelle</u></b>	
<b>Agents territoriaux qualifiés du patrimoine</b>	
- Adjoins du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	443,50 €
- Adjoins du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	458,31 €
- Adjoins du patrimoine principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	463,61 €
- Adjoins du patrimoine principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	469,96 €
<b>Agents territoriaux d'animation</b>	
- Adjoins d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	443,50 €
- Adjoins d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	458,31 €
- Adjoins d'animation principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	463,61 €
- Adjoins d'animation principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	469,96 €
<b>Gardes champêtres</b>	

- Gardes champêtre	443,50 €
- Gardes champêtres principaux	458,31 €
- Gardes champêtres chefs	463,61 €
- Gardes champêtres chefs principaux	469,96 €

Ces montants seront indexés sur la valeur du point de la fonction publique. Le coefficient multiplicateur que la collectivité souhaite adopter sera compris entre 1 et 8 et fera l'objet d'un arrêté individuel. Le versement sera effectué mensuellement.

Les critères de modulation sont les suivants :

- la notation (accessoire),
- le niveau de responsabilité – (sera évalué selon les responsabilités de l'agent),
- l'animation d'une équipe,
- les agents à encadrer (évaluation établie en fonction du nombre d'agents à encadrer)
- exécution des missions,
- charge de travail, disponibilité,
- présence (absentéisme)

L'I.A.T. n'est pas figée elle sera révisée deux fois par an et fluctuera en fonction de la manière de service de l'agent et des critères ci-dessus énumérés. L'I.A.T. suivra le sort du traitement en cas de congés de maladie, de longue maladie de longue durée ainsi lorsque la rémunération sera à mi-traitement l'I.A.T. sera proratisée.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Gérard DOMISE, Adjoint aux finances.

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Vous allez me dire : par ces temps difficiles vous nous proposez un régime de primes aux employés ! C'est vrai ! Il faut quand même admettre que nous sommes une des très rares communes où il n'y en a pas. Le régime indemnitaire existe pratiquement partout. A Escaudœuvres, la N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire) est appliquée, mais ne concerne que 3 agents : les cadres de la catégorie A et la police municipale. Il y a 3 bénéficiaires, nous nous retrouvons devant une situation parfois paradoxale : des chefs de service sont moins payés que leurs agents. Nous souhaitons donc remédier à cette situation pour plusieurs raisons, d'abord le régime indemnisation existe, ensuite il y a eu au départ de la mise en place « d'un régime indemnitaire » une prime illégale de 75 euros qui était versée tous les ans, sous forme d'un bon d'achat à Auchan, aux employés et payée par le C.C.A.S. C'était une coutume qui n'avait rien de légal. Il faut savoir que l'I.A.T. sera prise en compte pour la retraite des agents. Les agents percevront une somme supérieure aux 75 euros qu'ils percevaient. Nous vous demandons de voter aujourd'hui le principe d'attribution. L'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) fera l'objet d'un arrêté municipal individuel. Une commission composée d'élus et de membres du personnel se réunira pour examiner la situation de chaque agent. L'I.A.T. qui sera versée aux agents sera revue périodiquement, son montant n'est pas définitif. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « A combien avez-vous évalué le coût annuel de cette opération ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Il m'est difficile de répondre à cette question cela dépendra du nombre de bénéficiaires et du montant individuel accordé à chacun. De plus, le montant mensuel de l'I.A.T. versé à l'ensemble des agents bénéficiaires pourra varier comme je vous l'ai dit précédemment. »

Après un large débat, Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre de l'I.A.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (4 abstentions groupe 'Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres')

- Adopte les dispositions ci-dessus présentées

#### 8 - Rétablissement des journées d'A.R.T.T. non pris en compte lors de la mise en place des 35 heures.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération en date du 20 décembre 2002 le Conseil Municipal a délibéré sur la mise en place des 35 heures. Le temps de travail avait été maintenu à 37 heures 30 hebdomadaire pour un meilleur service à la population en contre partie il avait été accordé au personnel deux jours de R.T.T.

La réduction du temps de travail à 35 heures n'est pas effective puisque la durée hebdomadaire est de 37 heures 30 soit 2 heures 30 d'heures supplémentaires par semaine qu'il convient de transformer en R.T.T. :

- 2 heures 30 X 47 semaines = 117 heures 30 d'heures supplémentaires par année civile qu'il convient de transformer en R.T.T. soit  $117,5 / 7 = 16$  jours de R.T.T.

Ainsi, le régime légal des congés du personnel s'établit comme suit :

- |   |          |
|---|----------|
| - Congés légaux 5 fois l'obligation hebdomadaire de service | 25 jours |
| - 6 jours ouvrés exceptionnels                              | 6 jours  |
| - 1 jour du Maire   | 1 jour   |
| - 1 jour pour la saint Eloi                                 | 1 jour   |
| - 1 jour (½ jour pour Noël et ½ pour le Nouvel An)          | 1 jour   |

Total des jours de congés légaux :

34 jours

Les jours de R.T.T. venant compléter le régime légal des congés.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances.

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances, indique : « La Municipalité a rencontré à plusieurs reprises les représentants du syndicat du personnel communal. Nous nous sommes rendus compte que lors du passage aux 35 heures le 1<sup>er</sup> janvier 2002 le nombre de jours d'A.R.T.T. accordé en compensation de l'horaire hebdomadaire effectué par le personnel soit 37 heures 30 ne correspondait pas à la réalité, c'est pourquoi nous avons consulté les services préfectoraux. Nous sommes amenés à délibérer afin de rétablir le régime des congés du personnel pour être en conformité avec la réglementation. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal, demande : « Aujourd'hui, tout le personnel est à 37 heures 30 ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances, lui répond par l'affirmative, sauf évidemment les gens qui sont en contrat.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal, demande : « C'est la base dans toutes les communes ? »

Monsieur le Maire indique qu'à titre d'exemple à Cambrai le personnel effectue 35 heures hebdomadaires pour 55 jours de congés y compris bien sur les A.R.T.T.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer afin de légaliser cette situation,

- Vu la demande du C.T.P.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe à 25 jours (5 fois l'obligation hebdomadaire de service) les congés du personnel auxquels s'ajoutent : 6 jours ouvrés exceptionnels, 1 journée du Maire, 1 journée pour la saint Eloi, ½ journée pour Noël et ½ journée pour le Nouvel An. Soit un total de 34 jours ouvrés de congés annuels.
- Fixe à 16 jours le nombre de jours de R.T.T. annuels afin d'être en conformité avec la réglementation la durée hebdomadaire de travail étant pour les personnels fixée à 37 heures 30.

#### 9 - Personnel communal – Création de postes et modification du tableau indicatif des emplois communaux à temps complet et non complet.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la réorganisation en équipes des services techniques municipaux et du travail effectué par ces services il s'avère nécessaire de créer 5 postes d'adjoints techniques de deuxième classe. Les agents qui seront nommés sur ces postes sont des jeunes gens qui travaillent déjà aux services techniques municipaux et qui avaient été recrutés pour la plupart en C.A.E. puis transformés en contrats occasionnels.

Ils seront dans un premier temps nommés stagiaires, puis titularisés.

Il indique d'autre part qu'il s'avère également nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe afin de pérenniser l'emploi occupé depuis plusieurs années par Mademoiselle Lisenn MELLET qui a en charge « Les loisirs du mercredi », les centres d'accueil « petites vacances », les garderies périscolaires.

Monsieur le Maire explique enfin qu'il est grand temps de mettre un terme à la situation pour le moins ambiguë de Mesdames Denise CARRÉ et Murielle SOSNOWSKI.

Il propose de créer pour ces deux personnes deux postes d'adjoints techniques à temps non complet relevant du régime général.

Monsieur le Maire précise que les postes créés d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe seront pourvus par Messieurs BEFVE Mickaël, GAUDEFROY Jean-Luc, HOUILLON Dominique, MAIRESSE Guy et VANDER LINDEN Bruno qui travaillent déjà dans nos services techniques.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances.

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « C'est plutôt Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports, qui suit le personnel. Dans les 2 ans qui viennent, nous aurons 12 titulaires qui vont partir en retraite, il faut donc penser à leur remplacement. Je crois qu'il serait bien dans les deux ans à venir de procéder progressivement à la nomination de stagiaires compétents pour pouvoir les remplacer. Les personnes recrutées ont déjà donné entière satisfaction aux responsables des services techniques, ils seront nommés stagiaires ils feront leurs preuves pendant un an. Dans un an, on les titularisera ou pas. Concernant Mesdames CARRÉ et SOSNOWSKI, ce sont les deux dames de ménage à être encore payées à l'heure alors que c'est interdit. Ces gens-là sont toujours payés à l'heure. Mademoiselle MELLET travaille depuis plusieurs années à la périscolaire, il s'avère nécessaire d'avoir un titulaire pour la périscolaire, de plus elle donne entière satisfaction. »

Madame Nicole MORY, Adjointe au Maire aux sports : « Les recrutements concernant uniquement les services techniques comme l'a dit Gérard, il faut préparer les départs à la retraite, il y a un départ cette année. Monsieur CARPENTIER qui était en menuiserie va partir cette année. Madame GEFFRE Annie va partir aussi fin juin, elle devrait déjà être partie, mais elle a voulu terminer son année. Madame SARPAUX doit partir en octobre, son remplacement se fera par voie de mutation compte tenu de la spécificité du poste. Aux espaces verts, nous avons un départ l'année prochaine. A l'école Paul Langevin, un départ également en 2010, le départ de Madame Maria CARLIEZ qui est pour l'instant en arrêt maladie, elle est remplacée pour le moment. Au technique, nous aurons le départ de Monsieur Jean-Pierre LONGATTE. Notre objectif c'est également de donner sa chance à tout le monde en particulier aux jeunes, c'est pour cela que nous avons fait 2 contrats d'apprentissage en espaces verts. Nous avons l'intention si on trouve la structure de former des jeunes en

apprentissage pour nos écoles en leur faisant passer le C.A.P. « Petite enfance ». C'est pour cela que l'on se souhaite des contrats d'apprentissage pour des jeunes que l'on connaît, qui travaillent déjà dans nos écoles. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ?

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal : « Cela fera baisser les dépenses de fonctionnement. »

Monsieur le Maire : « Bien sur ! »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal, demande : « Dans les créations de postes que vous proposez, quels sont ceux qui sont vraiment des créations pures et quels sont ceux qui sont faits pour remplacer du monde ? »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Monsieur BEFVE Mickaël travaille au garage, il n'y a pas de titulaire au niveau du garage. Monsieur BEFVE Mickaël s'occupe de tout l'entretien des camions, de tout ce qui est matériel de transport, utilitaires et tout le reste, il faudrait quand même quelqu'un de responsable, il fait un travail formidable et plutôt que d'aller dans un garage et payer cher des réparations, celles qui seront faites chez nous là c'est une création. Ensuite, Messieurs GAUDEFROY Jean-Luc, HOUILLON Dominique et VANDER LINDEN Bruno vont renforcer nos équipes affectées à la réfection des bâtiments. Enfin, Monsieur Guy MAIRESSE qui est très courageux continuera à travailler aux espaces verts. »

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur les créations de ces postes et de modifier en conséquence le tableau indicatif des emplois communaux à temps complet et non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (4 abstentions du groupe « bâtir l'avenir d'Escaudœuvres »)

- Décide la création de cinq postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe,
- Décide la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe,
- Décide la création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet relevant du régime général,
- Dit que les crédits figurent au Budget Primitif de l'exercice 2009.

#### 10 - Tarif de location des salles communales

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le tarif de location des diverses salles communales est revu chaque année et est revalorisé à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac). Compte tenu des nombreuses modifications et travaux intervenus dans les salles municipales, Monsieur le Maire propose d'adopter à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 un nouveau tarif de location des bâtiments communaux. Le nouveau tarif sera revalorisé chaque année, comme par le passé, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac).

Il propose au Conseil Municipal d'adopter à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 les tarifs suivants :

Bâtiments	Pièces	Locations	Tarifs Résidents		Tarifs Extérieurs	
			2008	2009	2008	2009
<b>Centre Benoît Frachon</b>	<b>Salle + cuisine</b>	Repas	205 €	<b>210 €</b>	330 €	<b>350 €</b>
		Vin d'honneur		<b>150 €</b>		<b>200 €</b>
		Chauffage	44 €	<b>20 €</b>		<b>30 €</b>
		Réunion		<b>20 €</b>		<b>30 €</b>
		Vaisselle		<b>20 €</b>		<b>30 €</b>
		Nettoyage		<b>20 €</b>		<b>30 €</b>
		<hr/>				
	<b>Salle scène</b>	Repas		<b>160 €</b>		<b>200 €</b>
		Vin d'honneur	104 €	<b>120 €</b>	164 €	<b>200 €</b>
		Chauffage	20 €	<b>20 €</b>		<b>30 €</b>
		Réunion		<b>20 €</b>		<b>30 €</b>
		Vaisselle		<b>20 €</b>		<b>30 €</b>
		Nettoyage		<b>20 €</b>		<b>30 €</b>
	<b>+ Véranda</b>	Vin	38 €	<b>40 €</b>	57 €	<b>60 €</b>

		d'honneur				
<b>Foyer 3° âge</b>	<b>Salle + cuisine</b>	Repas	154 €	<b>160 €</b>	230 €	<b>250 €</b>
		Vin d'honneur	96 €	<b>100 €</b>	135 €	<b>150 €</b>
		Chauffage	42 €	<b>40 €</b>		<b>50 €</b>
		Réunion		<b>20 €</b>		<b>30 €</b>
		Vaisselle		<b>20 €</b>		<b>20 €</b>
	<b>Arrière salle</b>	Réunion		<b>10 €</b>		<b>20 €</b>
<b>Salle Louis Aragon</b>	<b>Salle + cuisine</b>	Repas	118 €	<b>160 €</b>		<b>250 €</b>
		Vin d'honneur		<b>100 €</b>		<b>150 €</b>
		Chauffage	35 €	<b>20 €</b>		<b>30 €</b>
		Réunion		<b>20 €</b>		<b>30 €</b>
		Vaisselle		<b>20 €</b>		<b>30 €</b>
		Nettoyage		<b>20 €</b>		<b>30 €</b>

Monsieur le Maire précise ensuite qu'une convention de mise à disposition permanente des locaux sera passée avec chacune des associations sportives ou autres utilisant régulièrement les infrastructures communales.

Une convention sera également passée pour chaque location de salle entre le preneur et la Mairie. Les projets définitifs de ces conventions vous seront présentés lors d'une prochaine réunion.

Les associations locales subventionnées pourront bénéficier de la gratuité des salles municipales dans la limite de deux manifestations annuelles.

Une caution de 150 euros sera versée par chaque locataire même si la location est consentie à titre gratuit. Une attestation d'assurance « responsabilité civile » sera remise en Mairie avec l'état des lieux et la convention de mise à disposition de matériels et vaisselle.

Toutes dégradations de matériels ou bien de vaisselle seront facturées au locataire. Certaines salles municipales ne figurant pas dans la liste ci avant ne pourront faire l'objet d'une location qu'après décision de la Municipalité.

En cas de dégradations importantes ou nuisances importantes les locataires ou les associations responsables pourront se voir interdire le prêt des salles communales.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances.

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances, indique : « En ce qui concerne les conventions, nous vous avons transmis des « projets » afin que vous en preniez connaissance et que vous puissiez apporter vos observations lors d'une prochaine réunion afin d'aboutir à des conventions qui soient claires, les plus complètes et les plus concises possibles. La médiathèque municipale est d'autre part un lieu de culture et n'entre pas dans le champ d'application des présentes dispositions. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Il faut savoir concernant les divers tarifs de location des salles qu'ils changent chaque année en fonction d'un indice INSEE qui change tous les ans au mois de mars. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Donc c'est le nouvel indice qui est appliqué aux tarifs proposés. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Oui. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « C'est le nouvel indice, mais nous avons arrondi. »

Monsieur le Maire : « Ce sont les tarifs de location du Centre Benoît Frachon, de la salle du 3<sup>ème</sup> âge, de la salle Aragon. La salle polyvalente n'étant pas aux normes, on ne peut pas la louer pour l'instant. Elle ne peut qu'être mise à disposition des associations sous mon entière responsabilité. Nous avons actualisé les tarifs pour les repas, les vins d'honneur et pour la salle Louis Aragon qui a été rénovée la salle et la cuisine. Il faut dire que le Centre benoît Frachon va être rénové. L'intérieur va être refait très rapidement, les matériaux sont arrivés. Ce n'est pas très normal de payer autant pour une salle qui n'est pas très jolie. Y a t il des questions ? »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Les conventions qui seront passées avec les associations, c'est pour les associations qui ont des locaux en permanence ou pour des associations comme le M.K.C. qui n'ont une salle que quelques heures par semaine ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : « Elles seront adaptées en fonction de l'occupation. Une

occupation qui n'est pas permanente et qui profite à plusieurs associations fera l'objet d'un contrat de mise à disposition. Si je prends le football : le club a signé une convention qui date de 1942, mais on ne l'a pas retrouvée. Le hockey en a une, mais elle n'est pas conforme, il faut la refaire aussi. La généalogie a signé une convention qui est conforme, l'O.M.C. en avait une, mais l'a perdue donc il faut en refaire une. Il y a très peu d'associations qui ont des conventions alors que normalement c'est obligatoire.

Monsieur le Maire : « Cela va être un peu plus clair au niveau des locations de salles. Je remarque quelque fois lorsque je passe à coté d'une salle que je ne suis même pas au courant qu'elle est louée parce qu'untel l'a prêtée à untel, etc. Imaginez qu'il y ait un accident, on ne sait pas à qui elle est louée, parce qu'il y a des sous-locations et ça existe encore. Nous serons très stricts et essayer de coincer les personnes. Imaginons un incendie, la personne qui est dedans décède, on ne sait même pas qui c'est. Et ça arrive encore. Cela fait la 2<sup>ème</sup> fois que je surprends des gens le samedi quand je sors, au centre Benoît Frachon, au club House du football je vois des lumières allumées, alors que je sais que cette salle n'est pas louée, c'est donc une sous-location. Nous allons être très, très vigilants. »

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le nouveau tarif de location des salles communales tel que proposé,
- Approuve les conditions de prêt, de location, de mise à disposition des dites salles,
- Précise que des contrats de locations, conventions, inventaires seront établis et ce pour chaque type de location.

#### 11 - Vente de divers matériels des services techniques municipaux.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à la suite du renouvellement progressif des véhicules des services techniques municipaux, les véhicules réformés qui sont encore en état de fonctionner encombrant les locaux des services techniques municipaux. La Municipalité a été saisie de la demande de rachat de plusieurs de ces véhicules par des particuliers. Cela est parfaitement possible dans la mesure où les formalités ont été accomplies (cartes grises, contrôle technique), ainsi qu'au plan comptable (sortis de l'actif).

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance de la liste des véhicules et matériels pouvant être vendus :

- 1 véhicule Renault express immatriculé 3560 SX 59 de 1991 – 100.000 km – diesel. Le prix de revente est fixé à 1.000 euros.
- 1 véhicule Renault express immatriculé 558 ACQ 59 de 1993 - 160.000 km – diesel. Le prix de revente est fixé à 1.000 euros.
- 1 véhicule Peugeot 205 immatriculé 3328 QN 59 de 1987 – 163.500 km – sans moteur pour pièces détachées. Le prix de vente est fixé à 250 euros.
- 1 véhicule type Renault Saviem immatriculé 7122 KZ 59 de 1980 – 130.000 km – diesel. Le prix de revente est fixé à 500 euros.
- 3 canoës kayak – état neuf – Le prix de revente est fixé à 100 euros l'unité.

Monsieur le Maire précise : « Nous avons oublié les piscines de 10 mètres sur 5 qui sont stockées dans un garage. Elles seront vendues plus tard de même que des pédalos. Ce sont des prix très bas dus à l'état du matériel qui est souvent très dégradé. »

Après en avoir débattu.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la revente des matériels suivants :
  - o 1 véhicule Renault express immatriculé 3560 SX 59 de 1991 – 100.000 km – diesel. Le prix de revente est fixé à 1.000 euros.
  - o 1 véhicule Renault express immatriculé 558 ACQ 59 de 1993 - 160.000 km – diesel. Le prix de revente est fixé à 1.000 euros.
  - o 1 véhicule Peugeot 205 immatriculé 3328 QN 59 de 1987 – 163.500 km – sans moteur pour pièces détachées. Le prix de vente est fixé à 250 euros.
  - o 1 véhicule type Renault Saviem immatriculé 7122 KZ 59 de 1980 – 130.000 km – diesel. Le prix de revente est fixé à 500 euros.
  - o 3 canoës kayak – état neuf – Le prix de revente est fixé à 100 euros l'unité.
- Dit que la recette correspondante sera affectée à l'article 775 du Budget communal.

#### 12 - Vente de bois.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Municipalité a dû faire procéder sur certains terrains communaux à l'abattage d'arbres expertisés par les techniciens de l'Office National des Forêts et devenus dangereux (car malades) en cas de tempêtes ou de grand vent. Ces arbres ont été abattus et dessouchés par une entreprise forestière, il s'agit pour

l'essentiel de peupliers du Parc Benoît FRACHON, de peupliers situés dans la cour de l'école primaire Jean LEBAS ainsi que de saules situés au terrain de boules. Les arbres abattus ont été débités par les services techniques municipaux.

Monsieur le Maire indique qu'un certain nombre d'habitants de la commune ont manifesté le souhait de pouvoir acheter du bois pour leur chauffage.

Afin de satisfaire le plus grand nombre, Monsieur le Maire propose de vendre le bois aux habitants qui en feront la demande au prix de 20 euros le stère (1 m<sup>3</sup>) dans la limite de 2 stères par foyer le produit de la vente étant versé sous forme de don au Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire indique que la date de la vente sera affichée, les gens devront s'inscrire en Mairie. Il doit y avoir une quarantaine de stères à vendre. Les inscriptions sont prises en Mairie jusqu'au 16 avril, le prix habituel est de l'ordre de 40 à 50 euros, nous avons fixé le prix du stère à 20 euros. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « C'est réservé aux gens d'Escaudœuvres ? »

Monsieur le Maire : « Oui, c'est réservé aux gens d'Escaudœuvres. »

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la vente aux habitants de la commune de bois de chauffage au prix de 20 euros le stère dans la limite de deux stères par famille.
- Dit que le règlement sera effectué par chèque à l'ordre du Trésor Public.
- Dit que la recette sera imputée à l'article 7788 du Budget communal.

La séance est levée à 22 heures 30.